SOCIETE CIVILE
PROFESSIONNELLE
CHARBIT Ruth – BENISTI
Simon
Commissaires de Justice
Associés
63 rue Paradis BP 233
13178 MARSEILLE CEDEX
20

Tél.: 04.91.33.10.38 - Fax: 04.91.33.51.45.

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTIF IMMOBILIER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE Mercredi Trente Mai à Onze Heures.

A LA REQUETE:

Du syndicat des copropriétaires de la Résidence La Simiane, sise Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe, 13014 Marseille, représenté par son syndic en exercice, le Cabinet CITYA PARADIS, SARL au capital de 258 960,00 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 352 590 616, dont le siège social est 146 Rue Paradis, 13006 Marseille, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés, es qualité, au dit siège.

Ayant pour avocat constitué Maître Philippe CORNET, de la SELARL CORNET-LE BRUN, Société d'Avocats au barreau de Marseille, demeurant 45 Cours Gouffé, 13006 Marseille.

Agissant en vertu d'un jugement réputé contradictoire et en premier ressort en date du 30 Novembre 2022 par le Tribunal Judiciaire de Marseille, signifié à partie le 07 Décembre 2022 et devenu définitif selon un certificat de non-appel délivré le 02 Novembre 2023.

Nous, Simon BENISTI, Commissaire de justice associé, membre de la société civile professionnelle CHARBIT Ruth – BENISTI Simon, Commissaires de justice associés

résidence de MARSEILLE, y demeurant 63 rue Paradis 13006 MARSEILLE.

Nous sommes transportés aux jour et heure indiqués ci-dessus 2 Place d'En Haut, La Simiane, 13014 Marseille, à l'effet de dresser un procès-verbal de descriptif dans le cadre des opérations de saisie immobilière menées à l'encontre de Monsieur et Madame ETOUNDI.

Désignation de l'immeuble saisi :

Dans un ensemble immobilier situé Chemin de Saint Joseph à Sainte Marthe, Résidence La Simiane, 13014 Marseille, Quartier Sant Joseph, comprenant six bâtiments dits A, B, C, D, E et F et figurant au cadastre de la Ville de Marseille sous les références 895 Section D, lieudit 134 PL D'EN HAUT, pour une contenance de 05 ha 01 a et 47 CA.

Le lot numéro 222 soit ;

- Un appartement de type 5, situé au deuxième étage et à gauche du Bâtiment A, immeuble A4, avec :
 - o Les 26/10025 des parties communes générales

Lesdits biens et droits immobiliers ont fait l'objet ;

- D'un état descriptif de division établi au terme d'un acte reçu par Maître GIRARD, Notaire à Marseille, le 09 Juin 1971, publié au service de la publicité foncière de Marseille 1, le 09 Juillet 1971, volume 119 numéro 20.
- D'un règlement de copropriété établi au terme d'un acte reçu par Maître GIRARD, Notaire à Marseille, le 16 Septembre 1971, publié au service de la publicité foncière de Marseille 1 le 25 octobre 1971, volume 206, numéro 3.
- Un règlement de copropriété modifié au terme d'un acte reçu par Maître ROUDNEFF, Notaire à Marseille le 22 janvier 2014, publié au service de la publicité foncière de Marseille 1 le 08 Avril 2014, volume 2014P, numéro 2097.
- D'un modificatif d'état descriptif de division reçu par Maître DE USSEGLIO-GUILMART, Notaire à Marseille en date du 27 octobre 2021, publié le 15 février 2022, volume 2022 P4914
- D'un acte reçu par Maître DE HUSTACHE, Notaire à Grenoble, en date du 22 Mars 2022, publié le 05 Avril 2022, volume 2022 P 10381



· .

Origine de propriété:

Les biens et droits immobiliers dont s'agit appartiennent à Madame Gina ETOUNDI et Monsieur Blaise ETOUNDI, pour les avoir acquis par acte de Maître GIRARD, Notaire à Marseille, en date du 09 Juin 1971, publié au service de la publicité foncière de Marseille 1, 25 Octobre 1971 Volume 206 numéro 3.

Le syndic assurant la gestion des charges est le Cabinet Citya Paradis, 146 Rue Paradis, 13006 Marseille.

A notre arrivée sur place, nous pouvons rencontrer Madame Fatima SAID, locataire des lieux, à qui nous déclinons nos nom, prénoms, qualité et objet de notre présence, cette dernière nous déclarant alors ne pas s'opposer à nos opérations.

Madame SAID nous présente par ailleurs une quittance de loyer portant sur la période du 09 Février 2018 au 28 février 2018 en nous précisant qu'elle est entrée dans les lieux le 09 Février 2018, et que le loyer alors fixé à la somme de 720 € par mois, est à présent de 780 € par mois.

Nous pouvons ensuite procéder aux constatations ci-après :

On accède à l'appartement dont s'agit par une porte blindée et équipée d'une serrure de sécurité à trois points laquelle ouvre sur un hall d'entrée d'une superficie d'environ 6 m2 avec au sol du carrelage de couleur blanche, les murs ainsi que le plafond sont couverts de peinture blanche, l'ensemble étant en bon état.

Sur la gauche en entrant dans le logement et dans le prolongement du hall d'entrée, une porte en bois et en bon état ouvre sur la droite sur une salle d'eau d'une superficie d'environ 2.5 m2 avec au sol du carrealge blanc, de la faïence sur les murs et de la peinture au plafond, l'ensemble étant en bon état et équipé d'une cabine de douche ainsi que d'un lavabo.

Au fond du couloir, une porte en bois et en bon état donne accès à une pièce à usage de chambre d'une superficie de 9 m2 avec au sol du carrelage de couleur blanche et de la peinture, également de couleur banche, sur les murs ainsi que le plafond, l'ensemble est en bon état.

Une fenêtre en PVC éclaire la pièce sur la façade principale de l'immeuble.

Sur la droite en entrant dans l'appartement, un petit dégagement d'une superficie d'environ 1m2 lequel est à l'identique du hall d'entrée, vient desservir une seconde pièce à usage de chambre d'une superficie d'environ 12.5 m2 avec au sol du carrelage de couleur blanche en bon état de même que la peinture blanche appliquée sur les murs ainsi que le plafond.

La pièce est éclairée sur l'arrière de l'immeuble par une fenêtre en PVC de couleur blanche.

Dans le hall d'entrée et sur la droite, une porte en bois donne accès à des toilettes d'une superficie d'environ 1 m2 avec au sol du carrelage blanc, de la faïence de couleur noire couvre les murs sur une hauteur d'environ 1.20, le surplus ainsi que le plafond sont peints de couleur blanche, l'ensemble étant en bon état.

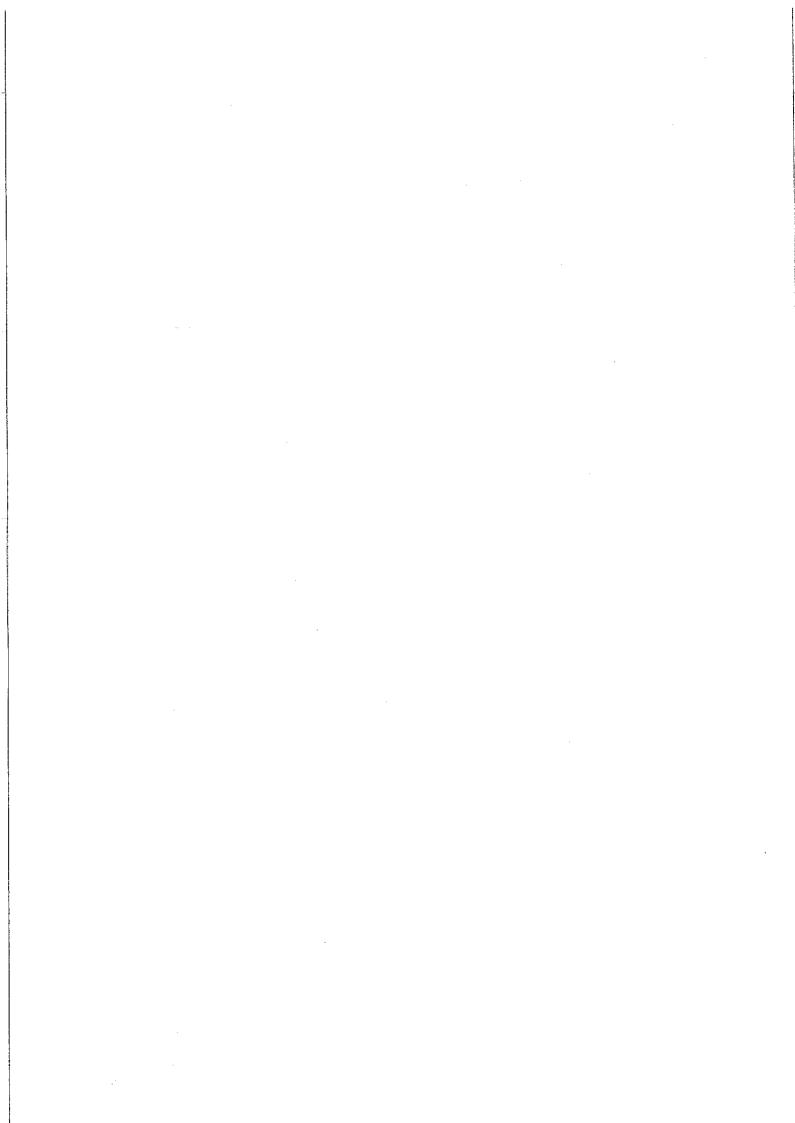
Face à l'entrée, une ouverture permet d'accéder à une pièce à usage de séjour avec coin cuisine d'une superficie totale d'environ 32 m2. Nous notons ici la présence au sol de carrelage et de peinture blanche sur les murs ainsi que le plafond, l'ensemble étant en bon état.

Deux fenêtres en PVC ouvrent sur un balcon filant à l'arrière de l'immeuble.

Sur la gauche du séjour, une dernière porte en bois donne accès à une troisième chambre d'une superficie d'environ 15 m2 avec au sol du carrelage blanc en bon état, de même que la peinture également blanche, venant couvrir les murs ainsi que le plafond.

Cette pièce est éclairée sur l'Allée de la Serpentine par une fenêtre en PVC blanc, elle est accompagnée d'une pièce d'eau d'une superficie d'environ 2 m2 dans laquelle nous notons la présence au sol de carrelage, de faïence sur les murs et d epeinture au plafond, l'ensemble étant de couleur blanche et en bon état, de même que la cabine de douche et le lavabo présents dans cette pièce.

Monsieur DUCHOCHOIS a procédé à différents diagnostics desquels ressort que l'appartement mesure, au regard de la Loi Carrez, 81.15 m2 qu'il n'y a pas été relevé de traces d'infestation de termites, non plus que de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, l'installation électrique ne présente pas d'anomalie, le tout étant plus amplement décrit dans les rapports annexés aux présentes.



















Nous nous sommes ensuite retirés, et de tout ce qui précède, avons fait et dressé le présent PROCES VERBAL DE CONSTAT, sur sept pages dont deux comportant six clichés photographiques et deux annexes établies sur soixante-dix-sept pages, pour servir et valoir ce que de droit à notre requérant.

Les différents clichés photographiques ont été réalisés au moyen d'un appareil photo numérique et ont été développés sur un ordinateur avec pour seules modifications, une réduction de format, les proportions étant conservées, et un éclaircissement des couleurs parfois nécessaire à la définition sur papier.

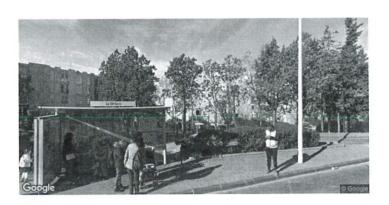
Me Simon BENISTI Commissaire de Justice





Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 2405/0343 Date du repérage : 29/05/2024



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... Bouches-du-Rhône

Adresse : 45 Allée de la Serpentine

Commune : 13014 MARSEILLE 14 (France)

Références cadastrales non

communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

2ème étage, Lot numéro Non

communiqué

Périmètre de repérage :

Ensemble des parties privatives, Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : M. et Mme ETOUNDI

Adresse:.....NC

P244	40102	370433		#5500 D		CE277 159		
63	100	Car	de	1.23	133	cei	an	53
1	12.1	SECTION AND ADDRESS.	LI C	FG:	MEDIE	1331	521	200

- Dossier Technique Amiante
- ☑ Constat amiante avant-vente
- Dossier amiante Parties Privatives
- ☐ Diag amiante avant travaux
- Diag amiante avant démolition
- ☑ Etat relatif à la présence de termites
- ☐ Etat parasitaire
- **☑** Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- ☐ Etat des lieux

- ☑ Métrage (Loi Carrez)
- ☐ Métrage (Loi Boutin)
- ☐ Exposition au plomb (CREP)
- ☐ Exposition au plomb (DRIPP)
- ☐ Diag Assainissement
- Sécurité piscines
- ☐ Etat des Installations gaz
- ☐ Plomb dans l'eau
- ☐ Sécurité Incendie

- ☑ Etat des Installations électriques
- ☐ Diagnostic Technique (DTG)
- ☑ Diagnostic énergétique ☐ Prêt à taux zéro
- ☐ Diagnostic Ascenseur
- ☐ Etat des lieux (Loi Scellier)
- □ Radon
- ☐ Accessibilité Handicapé

E-DIAGNOSTIC | 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE | Tél. : 06.01.26.65.73 N°SIREN : 845262609 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 59991367



Résumé de l'expertise n° 2405/0343

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :45 Allée de la Serpentine

Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

2ème étage, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives, Toutes parties accessibles sans démontage ni

destruction

PF	RESTATIONS	CONCLUSIONS
(m^2)	Mesurage (surface Loi Carrez)	Superficie Loi Carrez totale : 81,15 m² Surface hors carrez totale : 0,00 m²
DPE	DPE	Consommation conventionnelle : 213 kWh ep/m².an (Classe D) Estimation des émissions : 6 kg eqCO2/m².an (Classe B) Estimation des coûts annuels : entre 1 080 € et 1 490 € par an, prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Méthode : 3CL-DPE 2021 N° ADEME : 2413E1895729H
a	Etat Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Electricité	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
B	Etat Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.





Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 2405/0343

Date du repérage : Heure d'arrivée : 11 h 00

29/05/2024

Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... Bouches-du-Rhône

Adresse : 45 Allée de la Serpentine

Commune : 13014 MARSEILLE 14 (France)

Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

2ème étage, Lot numéro Non communiqué

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :.. M. et Mme ETOUNDI

Adresse : NC

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : Maître BENISTI

Adresse: 63 Rue Paradis

13006 MARSEILLE 06 (France)

Repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des parties privatives, Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : David DUCHOCHOIS

Raison sociale et nom de l'entreprise : E-DIAGNOSTIC

Adresse : 292 AVENUE DU PRADO

13008 MARSEILLE

Numéro SIRET :845262609 Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ

Numéro de police et date de validité :59991367 - 14/01/2025

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 81,15 m² (quatre-vingt-un mètres carrés quinze)

Surface hors carrez totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)

Résultat du repérage

Date du repérage :

29/05/2024

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître BENISTI

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface hors carrez	Commentaires
IALL	5,83	0	
HALL	2,5	0	
SDE	1,14	0	
WC	1,09	0	
DGT	9	0	
CHAMBRE1	32,11	0	
SEJOUR+CUISINE	14,57	0	
CHAMBRE2	2,49	0	
DESCRIPTION OF THE STREET OF T	12,42	0	

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dégagée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 81,15 m² (quatre-vingt-un mètres carrés quinze) Surface hors carrez totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)

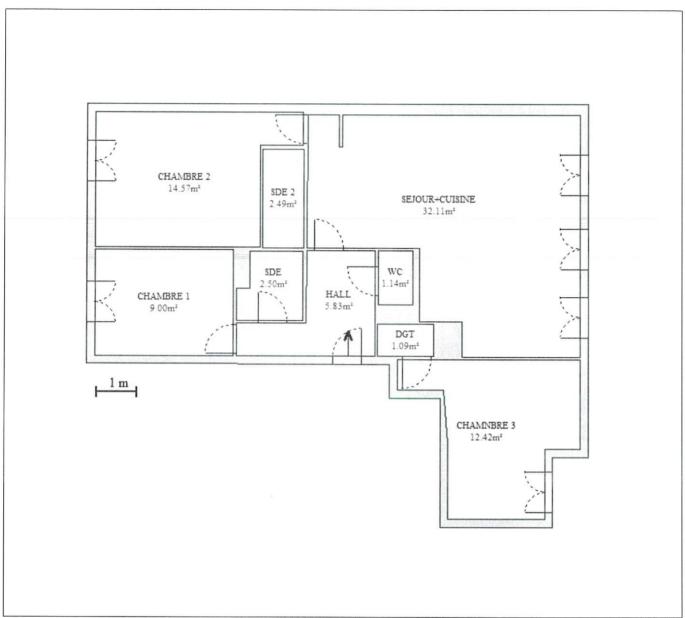
Fait à MARSEILLE 14, le 29/05/2024

Par : David DUCHOCHOIS

Aucun document n'a été mis en annexe







(Plan non contractuel)



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : <u>2413E1895729H</u> Etabli le : 29/05/2024 Valable jusqu'au : 28/05/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 45 Allée de la Serpentine
13014 MARSEILLE 14 (France)

2ème étage

Type de bien : Appartement

Année de construction: 1948 - 1974

Surface habitable: 81.15 m2

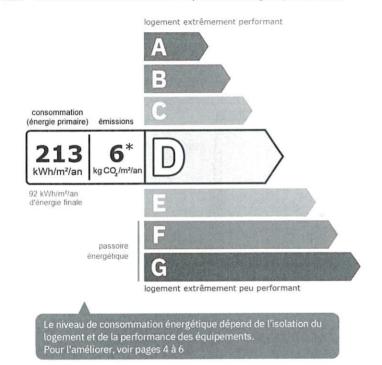
Propriétaire : M. et Mme ETOUNDI

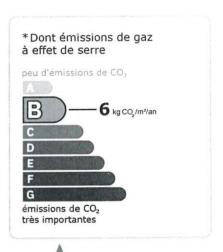
Adresse: NC

Performance énergétique et climatique

A

Attention, si votre logement fait moins de 40m²: rendez-vous sur la page de votre DPE sur l'Observatoire de l'Ademe pour obtenir une simulation de votre étiquette, conformément aux nouveaux seuils DPE qui entreront en vigueur prochainement.





Ce logement émet 566 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2 935 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1080 € et 1490 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

E-DIAGNOSTIC

292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE tel: 06.01.26.65.73 Diagnostiqueur : David DUCHOCHOIS Email : benchimolpro@gmail.com N° de certification : C2020-SE09-009

tel: 06.01.26.65.73

Organisme (le certification: WE.CER¹

A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE: Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe
données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin c
une limitation du traitement de ces données, SI vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'u

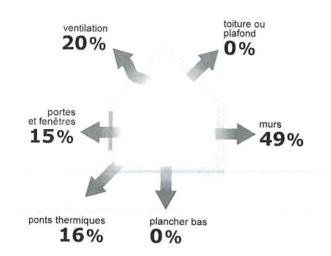
His Norme Junes données par entilles (Nom-Prénorr Vollenière). De la constitución de la c



e une sonnées par activiles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de DPE. Vous dispose d'application de rectification, de portabilité, d'effacement ou DPE (https://dosenyalogie-dpe.ademe.fr/).

E-DIAGNOSTIC | Tél : 06.01.26.65.73 | Dossier : 2405/0343

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFF SANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent:



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois



fenêtres équipées de volets extérieurs

^{*}Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).



DPE

Montants et consommations annuels d'énergie

	Usage		mation d'énergie énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
	chauffage	# Electrique	12 511 (5 439 é.f.)	entre 780 € et 1 070 €	72 %
چ پ	eau chaude	Electrique	4 463 (1 941 é.f.)	entre 280 € et 380 €	26 %
*	refroidissement				0 %
	éclairage	# Electrique	354 (154 é.f.)	entre 20 € et 40 €	2 %
	auxiliaires				0 %
énergie	totale pour les recensés :		7 328 kWh 534 kWh é.f.)	entre 1 080 € et 1 490 € par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées. chaude de 116l par jour.

é f → énergie finale Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres

> 🛦 Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -25% sur votre facture soit -315€ par an



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 116ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

48 l consommés en moins par jour, c'est -21% sur votre facture soit -86€ par an



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

V	ue d'ensembl	e du logement	
		description	isolation
1 1	Murs	Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en béton banché d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur	insuffisante
	Plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans object
^	Toiture/plafond	Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé	Sans obje
	Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage Porte(s) bois opaque pleine	тоуеппе

Vue d'ensemble des équipements description Chauffage Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** avec programmateur pièce par pièce (système individuel) Eau chaude sanitaire Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L Climatisation Néant Ventilation Ventilation par ouverture des fenêtres Pilotage Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

0330	inticts.	
		type d'entretien
	Chauffage	Eteindre le chauffage en cas d'absence prolongée. Eteindre le chauffage lorsque les fenêtres sont ouvertes. Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit. Ne pas chauffer des locaux qui ne devraient pas l'être.
	Chauffe-eau	Recommander un fonctionnement en heures creuses. Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Ţ	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
40	Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement
Selon	la configuration	2 cartaines recommendations IV and I

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.



Recommandations d'amélioration de la performance



DPE

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack @ d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 🕦 + 🔘 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack a avant le pack). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

	ndii		h
		200	
1			107
	00/1/2		go.

Les travaux essentiels

Montant estimé : 2500 à 3800€

		Lot	Description	Performance recommandée
ī	ı	Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m ² .K/W



Les travaux à envisager

Montant estimé : 15900 à 23900€

	4)		
	Lot	Description	Performance recommandée
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
4	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3
.,	Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. A Travaux à réaliser par la copropriété Travaux à réaliser en lien avec la copropriété Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42

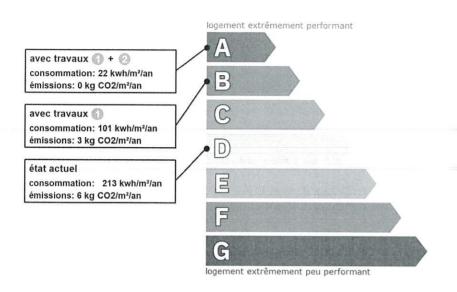
Commentaires:

Néant

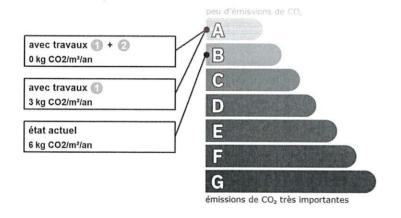


Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre







Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : WE.CERT - 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant

Référence du DPE : 2405/0343 Date de visite du bien : 29/05/2024 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Références cadastrales non communiquées

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	ρ	Observé / mesuré	13 Bouches du Rhône
Altitude	÷'K	Donnée en ligne	77 m
Type de bien	Ω	Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	≈	Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	۵	Observé / mesuré	81,15 m²
Nombre de niveaux du logement	ρ	Observé / mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond	۵	Observé / mesuré	2.5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée	
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	15,05 m²	
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur	
Mur 1 Nord	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en béton banché	
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm	ANY CONTRACTOR
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non	
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	25,05 m ² 25,05 m ²	139
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur	8 18
Mur 2 Sud	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en béton banché	A m
	Epaisseur mur	ρ	Observé / mesuré	≤ 20 cm	BILL
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	non	NE S
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	30,15 m²	
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	un local chauffé	
Mur 3 Est	Matériau mur	ρ	Observé / mesuré	Mur en béton banché	
	Epaisseur mur	۵	Observé / mesuré	≤ 20 cm	
	Isolation	۵	Observé / mesuré	non	

	Surface du mur	P	Observé / mesuré	12,58 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	un local chauffé
Mur 4 Ouest	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Q	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	Q	Observé / mesuré	non
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	17,4 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Surface Aiu	Q	Observé / mesuré	17.4 m²
	Etat isolation des parois Aiu	Q	Observé / mesuré	non isolé
Mur 5 Ouest	Surface Aue	Q	Observé / mesuré	35 m²
	Etat isolation des parois Aue	۵	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en béton banché
	Epaisseur mur	Q	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	۵	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	٩	Observé / mesuré	81,15 m²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	un local chauffé
Plancher	Type de pb	۵	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	۵	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	۵	Observé / mesuré	81,15 m ²
	Type de local adjacent	۵	Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond		Ω		
	Type de ph Isolation		Observé / mesuré	Dalle béton
		<u></u> _	Observé / mesuré	non
	Surface de baies	$\frac{\alpha}{\alpha}$	Observé / mesuré	1.87 m²
	Placement	2	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	2	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Ω	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Ω	Observé / mesuré	15 mm
enêtre 1 Nord	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Ω	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	2	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour	ρ	Observé / mesuré	oui
	menuiserie Largeur du dormant	100		
	menuiserie	2	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1.87 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Q	Observé / mesuré	PVC PIT-S:
enêtre 2 Nord	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	۵	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la			To the state of th
	menuiserie	P	Observé / mesuré	au nu intérieur

	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie			Fermeture sans ajours en position déployée
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	
	Type de masques proches	ρ.	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Ω	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	2	Observé / mesuré	1.87 m²
	Placement	Ω.	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Ω	Observé / mesuré	15 mm
Fenêtre 3 Nord	Présence couche peu émissive	Ω	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	0	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour menuiserie	Q	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Type volets	٥	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	۵	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	٥	Observé / mesuré	3.14 m ²
		۵	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Placement	۵	Observé / mesuré	Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	vertical
	Inclinaison vitrage	2		Portes-fenêtres battantes
	Type ouverture	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	
	Type menuiserie	٥	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	15 mm
Porte-fenêtre 1 Sud	Présence couche peu émissive	۵	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	0	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Retour isolation autour	Ω	Observé / mesuré	oui
	menuiserie Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie			
	Type volets	2	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	Ω	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Ω	Observé / mesuré	3.14 m²
	Placement	٥	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	Ω	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Ω	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Ω	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	Ω	Observé / mesuré	PVC Simon A
Porte-fenêtre 2 Sud	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	15 mm
	Présence couche peu émissive	Ω	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Ω	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la	Q	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie Retour isolation autour menuiserie	۵	Observé / mesuré	oui oui
	Largeur du dormant menuiserie	۵	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

	Type volets		O Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	3	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	5	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	5	Observé / mesuré	3.14 m²
	Placement	5	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	5	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	5	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	5	Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	2		double vitrage
	Epaisseur lame air	2		15 mm
Porte-fenêtre 3 Sud	Présence couche peu émissive	2		
	Gaz de remplissage	2		non
	Positionnement de la			Air
	menuiserie Retour isolation autour	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Largeur du dormant menuiserie	Q	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	۵	Observé / mesuré	
	Type de masques proches	٩	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques lointains	۵	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Surface de porte	2	Observé / mesure	Absence de masque lointain
	Placement	2		1.69 m²
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	Mur 5 Ouest
	Surface Aiu		Observé / mesuré	des circulations avec ouverture directe sur l'extérieur
	Etat isolation des parois Aiu	2	Observé / mesuré	17.4 m²
	Surface Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
Porte		2	Observé / mesuré	35 m²
	Etat isolation des parois Aue	2	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	2	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte Présence de joints	ρ	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	d'étanchéité	0	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	O	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant	0		
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
ont Thermique 1	Longueur du PT Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	6,4 m
	menuiserie Lp	0	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	mondiscric	ρ	Observé / mesuré	
			Observé / mesuré	au nu intérieur
				Mur 1 Nord / Fenêtre 2 Nord
		_	Observé / mesuré	non isolé
ont Thermique 2	Largeur du dormant		Observé / mesuré	6,4 m
	menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries	0	Observé / mesuré	au nu intérieur
		_	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 3 Nord
• 2		_	Observé / mesuré	non isolé
		_	Observé / mesuré	
nt Thermique 3	Largeur du dormant	_		6,4 m
	Retour isolation autour		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie	C C	Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries) C	Observé / mesuré	au nu intérieur

	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte-fenêtre 1 Sud
	Type isolation	۵	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	7,3 m
ont Thermique 4	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte-fenêtre 2 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	7,3 m
ont Thermique 5	Largeur du dormant menuiserie Lp	٥	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ	Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries	۵	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte-fenêtre 3 Sud
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	7,3 m
ont Thermique 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	٥	Observé / mesuré	oui
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plafond
Pont Thermique 7	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	6 m
	Type PT	P	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 8	Type isolation	Q	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
•	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	6 m
	Type PT	۵	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
Pont Thermique 9	Type isolation	۵	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
41.50.00 .00.000 T	Longueur du PT	Q	Observé / mesuré	6 m
	Type PT	ρ	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plafond
Pont Thermique 10	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
1 out morninger as	Longueur du PT	۵	Observé / mesuré	10 m
	Type PT	۵	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 11	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Lour menuidae TT	Longueur du PT	۵		10 m
	Type PT	۵	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher
D4 Th 12	Type isolation	2		non isolé / non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT	2		10 m

Systèmes

Type de ventilation Façades exposées Logement Traversant Type d'installation de chauffage	2 2 2	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres plusieurs oui Installation de chauffage simple
Façades exposées Logement Traversant Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	oui Installation de chauffage simple
Logement Traversant Type d'installation de chauffage			Installation de chauffage simple
chauffage	P	Observé / mesuré	
Type générateur	0	Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** - Simon
	Q	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et domodèle)
	P	Observé / mesuré	Electrique
	Q	Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Q	Observé / mesuré	2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Q	Observé / mesuré	divise
	۵	Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température Page 11/
	Année installation générateur Energie utilisée Type émetteur Année installation émetteur Type de chauffage Equipement intermittence	Année installation générateur Energie utilisée Type émetteur Année installation émetteur Type de chauffage Equipement intermittence	Année installation générateur Dobservé / mesuré Energie utilisée Dobservé / mesuré Type émetteur Année installation émetteur Dobservé / mesuré Observé / mesuré Type de chauffage Observé / mesuré

Année installation générateur 0 Observé / mesuré Energie utilisée 0 Observé / mesuré Chaudière murale 0 Observé / mesuré

Nombre de niveaux desservis Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 Type générateur 0 Observé / mesuré étoiles) 2020 (estimée en fonction de la marque et du modèle) Electrique non Type de distribution 0 Observé / mesuré production en volume habitable alimentant des pièces contiguës 0 Type de production Observé / mesuré accumulation Volume de stockage Observé / mesuré 2001

Références réglementaires utilisées :

Eau chaude sanitaire

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société: E-DIAGNOSTIC 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE

Tél.: 06.01.26.65.73 - N°SIREN: 845262609 - Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 59991367

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME 2413E1895729H







Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 2405/0343 Date du repérage : 29/05/2024

Références régleme	ntaires et normatives
Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1er juin 2015.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue :
Périmètre de repérage :	Ensemble des parties privatives, Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	AppartementHabitation (partie privative d'immeuble)< 1997

Le propriétaire et le	e donneur d'ordre
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : M. et Mme ETOUNDI Adresse : NC
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : Maître BENISTI Adresse :

Le(s) signataire(s)					
	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification	
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	David DUCHOCHOIS	Opérateur de repérage	WE.CERT 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE	Obtention: 15/09/2022 Échéance: 06/12/2027 N° de certification: C2020- SE09-009	

Raison sociale de l'entreprise : E-DIAGNOSTIC (Numéro SIRET : 84526260900017)

Adresse : 292 AVENUE DU PRADO, 13008 MARSEILLE Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

Numéro de police et date de validité : 59991367 - 14/01/2025

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 30/05/2024, remis au propriétaire le 30/05/2024

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 12 pages





Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

4 Conditions de réalisation du repérage

- 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
- 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
- 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
- 4.4 Plan et procédures de prélèvements

5 Résultats détaillés du repérage

- 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
- 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. - Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

- 1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux ou produits contenant de l'amiante.
- 1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	4	

2. - Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et	nom de l'entreprise : .	Il n'a pas	s été fait	appel à	un laboratoire	d'analyse
_ 181						

Numéro de l'accréditation Cofrac :





3. - La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.» L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

I	uiste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	
	Flocages	
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Calorifugeages	
	Faux plafonds	

Lis	ste B			
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonde			
1. Parois verti.	cales intérieures			
	Enduits projetés			
	Revêtement dus (plaques de menuiseries)			
	Revêtement dus (amiante-ciment)			
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux	Entourages de poteaux (carton)			
(périphériques et intérieurs)	Entourages de poteaux (amiante-ciment)			
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)			
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)			
	Coffrage perdu			
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaines et	Enduits projetés			
Coffres verticaux	Panneaux de cloisons			
2. Plancher	s et plafonds			
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaines et	Enduits projetés			
Coffres Horizontaux	Panneaux collés ou vissés			
Planchers	Dalles de sol			
3. Conduits, canalisations	s et équipements intérieurs			
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits			
oonaans ac maass (an, caa, annes maaes)	Enveloppes de calorifuges			
	Clapets coupe-feu			
Clapets / volets coupe-feu	Volets coupe-feu			
	Rebouchage			
Portes coupe-feu	Joints (tresses)			
the state of the s	Joints (bandes)			
Vide-ordures	Conduits			
4. Elément	s extérieurs			
	Plaques (composites)			
	Plaques (fibres-ciment)			
1944 - 1955 A	Ardoises (composites)			
Toitures	Ardoises (fibres-ciment)			
	Accessoires de couvertures (composites)			
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)			
	Bardeaux bitumineux			
-11.	Plaques (composites)			
	Plaques (fibres-ciment)			
Bardages et façades légères	Ardoises (composites)			
Dandages et talanes te getes	Ardoises (fibres-ciment)			
	Panneaux (composites)			
	Panneaux (fibres-ciment)			
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-cimen			
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment			

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

- 13006 M Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être



Descriptif des pièces visitées

HALL, SDE, WC, DGT,

CHAMBRE1, SEJOUR+CUISINE, CHAMBRE2, SDE2, **CHAMBRE3**

Localisation	Description
HALL	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
SDE	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture Mur : Plâtre et Carrelage
WC	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
DGT	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Porte : Bois et Peinture
CHAMBRE1	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : pvc Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
SEJOUR+CUISINE	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : pvc Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
CHAMBRE2	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : pvc Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
CHAMBRE3	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Plinthes : Carrelage Fenêtre : pvc Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture
SDE2	Sol : Béton et Carrelage Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte : Bois et Peinture Volet : Bois et Peinture Mur : Plâtre et Carrelage

4. - Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non pit- :

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 28/05/2024

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 29/05/2024

Heure d'arrivée : 11 h 00

Constat de repérage Amiante nº 2405/0343



Durée du repérage: 01 h 15

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Maître BENISTI

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017. Remarques:

Avertissement : La responsabilité de l'opérateur ne pourrait être mise en cause en cas de présence de termites ou d'indices d'infestation de termites :

- Dans les zones inaccessibles ou inaccessibles sans se mettre en danger ;

- Dans les zones inaccessibles du fait de l'absence de trappe (exp.accès charpente) ;

- Dans les zones connues du représentant d'ordre du propriétaire mais non mentionné par lui ;
- Dans les zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité ;

- Dans les zones accessibles uniquement après démontage ;

- Dans des zones avec une impossibilité d'investigation approfondie non destructive ;

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire. RECAPITULISATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET

JUSTIFICATIONS - N'ont pu être sondé, les poutres, plafonds, charpente, conduits ou toutes autres structures dont la hauteur est >3 mètres (nacelle non fournie)

- N'ont pu être sondé, la charpente, à cause de l'absence de trappe, un désardoige ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite.

- N'ont pu être sondé, les plafonds, cloisons et l'ensemble des murs, conduits et gaines situés derrière des doublages muraux.

- N'ont pu être sondé, le volume sous la douche où aucun accès n'a été prévu.

- N'ont pu être sondé, les planchers hauts situés derrière un faux plafond, lambris bois ou autres.

- N'ont pu être sondé, toutes parties cachées par un embellissement (crépis, moquettes, pvc, tapisseries,peintures etc...)

où des investigations approfondies entraîneraient inévitablement des dégradations.

nù des investigations approfondies entraîneraient inevitablement des degrade Observations	Oui	Non	Sans Objet
	-	-	X
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*
Néant			tions est fournis en annexe 7.4 de ce présent rappor

^{**} détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

5.3 Liste des matériaux ou produits (liste A et B) ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation Identifiant 1 Description	
léant -	oblines de Just
	A Rissall To
	53
	2615





6. - Signatures

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **WE.CERT** 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à MARSEILLE 14, le 29/05/2024





ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2405/0343

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

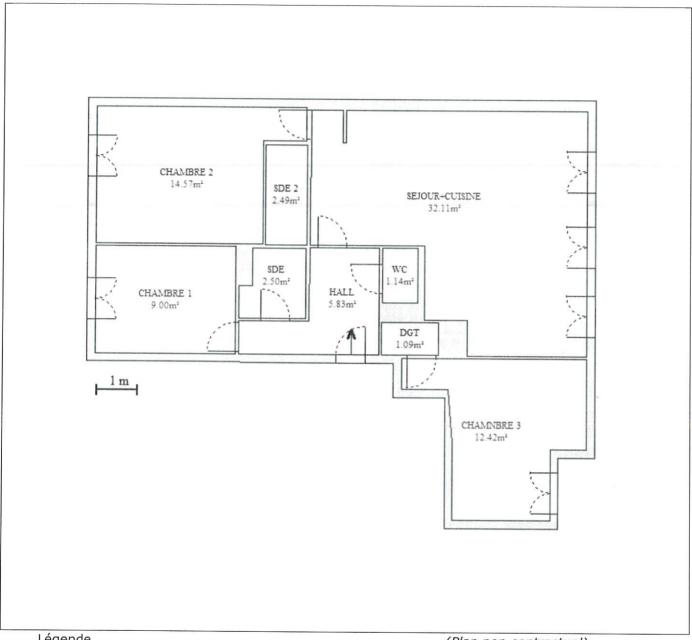
7 Annexes

- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Recommandations générales de sécurité
- 7.6 Documents annexés au présent rapport





7.1 - Annexe - Schéma de repérage





(Plan non contractuel)





•	Conduit en fibro-ciment	Dalles de sol	
0	Conduit autre que fibro-ciment	Carrelage	
•	Brides	Colle de revêtement	Nom du propriétaire : M. et Mme ETOUNDI Adresse du bien :
13	Dépôt de Matériaux contenant de l'arniante	Dalles de faux-plafond	45 Allée de la Serpentine 13014 MARSEILLE 14 (France)
\triangle	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste	Toiture en fibro-ciment	
a	Présence d'amiante	Toiture en matériaux composites	

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	12/	-	(5)

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort Moyen

Fort	Moyen	Faible
1° II n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.		1º Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2º Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.



2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque).	vibrations sera considérée commo movenno	sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante plast pas exposé aux dommande

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation	
risque pouvant entrainer à terme, une	l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;

La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte. Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'étate de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéangier proposé

Article R.1334-29-3:

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.



Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur

protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. <u>Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »</u>, lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de

limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en

bon état de conservation.

Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. <u>Réalisation d'une « action corrective de second niveau »</u>, qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.

Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention

des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) <u>Dangerosité de l'amiante</u>
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les pourmons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère

cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits de tenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligators à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet

2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travaillermieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

> E-DIAGNOSTIC | 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE | Tél.: 06.01.26.65.73 N°SIREN: 845262609 | Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 59991367



3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de

fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires,

dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de

l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ; de la mairie ;

ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité

d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent passemplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

edis - 13006



Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2405/0343

Norme méthodologique employée : AFNOR XP C 16-600 (février 2011)

Date du repérage : Heure d'arrivée : 11 h 00

29/05/2024

Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des immeubles bâtis

Localisation du ou des bâtiments bâtis :

Département : Bouches-du-Rhône

Adresse : 45 Allée de la Serpentine Commune : 13014 MARSEILLE 14 (France)

Références cadastrales non communiquées

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

2ème étage, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :..... Ensemble des parties privatives, Toutes parties accessibles sans démontage ni

destruction

Type d'immeuble : Appartement

Année de construction du bien : . < 1997

Année de l'installation : < 1997 Distributeur d'électricité :..... Engie

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom :..... Maître BENISTI Adresse:.....63 Rue Paradis

13006 MARSEILLE 06 (France)

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur

Identité du propriétaire :

Adresse : NC

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :..... David DUCHOCHOIS

Raison sociale et nom de l'entreprise : E-DIAGNOSTIC

Adresse: 292 AVENUE DU PRADO

Numéro SIRET : 84526260900017 Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ

Numéro de police et date de validité : 59991367 - 14/01/2025

Certification de compétence C2020-SE09-009 délivrée par : WE.CERT, le 15/09/2022





- Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles : des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- > les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier), non visibles ou non démontables ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maconnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

- Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

\square	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). Les anomalies constatées concernent :
	 L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre. La prise de terre et l'installation de mise à la terre. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. Des conducteurs non protégés mécaniquement. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes. La piscine privée
	L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.
\subseteq	Constatations diverses (références et libellés des constatations diverses selon la norme XP C 16-600):

E1. - Installations ou parties d'installation non couvertes

E1 d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- L'installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il na pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques
- Les parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées

E-DIAGNOSTIC | 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE | Tél.: 06.01.26.65.73



E2. - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme XP C 16-600 — Annexe C	Motifs (2)
B3.3.4 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	

1 Références des numéros d'article selon norme XP C 16-600 - Annexe C

2 Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son capot, s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. »;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent diagnostic : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés » ;

• « L'installation n'était pas alimentée en électricité le jour de la visite » ;

E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

F. - Amorralias idantifiáas

N° Article (1)	Libellé des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B3.3.6 1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : - protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme XP C 16-600.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

G. - Informations complémentaires

Article (1) Libellé des informations		
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.	
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.	
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C16-600

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant



N°SIREN: 845262609 | Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 59991367

ر د Electricité



H. - Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT

- 13 rue de Saintignon 57100 THIONVILLE (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 29/05/2024

Etat rédigé à MARSEILLE 14, le 29/05/2024

Par : David DUCHOCHOIS





I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus	
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.	
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
B.4	Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou court-circuit. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.	
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
В.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
В.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un capot, matériels électriques cassés,) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.	
B.10	Piscine privée : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600.

J. - Informations complémentaires

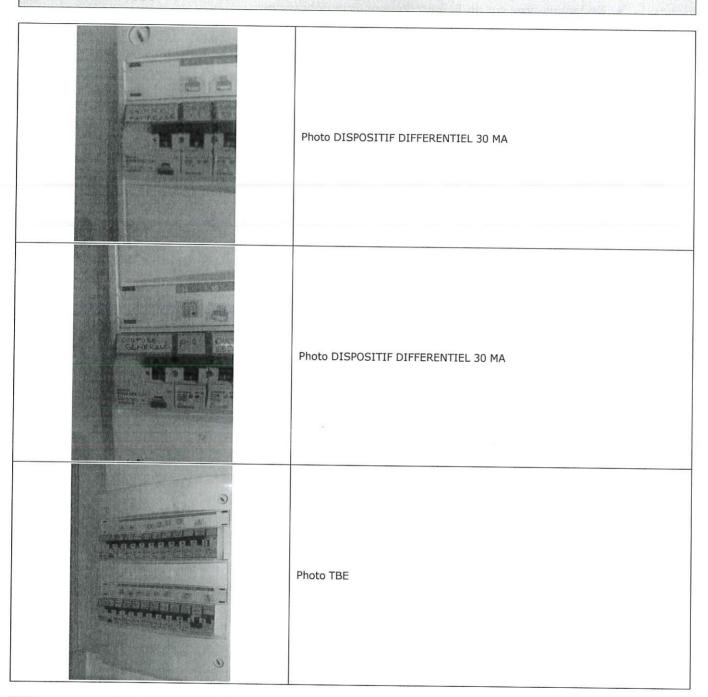
Correspondance avec le groupe d'informations (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus	
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chors électriques (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, imprudence ou défaut d'entretien et capitals de la contre les chors de la contre les contre les chors de la contre les contre	
	Socies de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'évite l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socie de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.	

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600.

5/7



Annexe - Photos



Commentaires et recommandations

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.



Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé





Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier: 2405/0343

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage : 29/05/2024 Heure d'arrivée : 11 h 00 Temps passé sur site : 00 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments Localisation du ou des bâtiments : Département : Bouches-du-Rhône Adresse : 45 Allée de la Serpentine Commune : 13014 MARSEILLE 14 (France) Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Références cadastrales non communiquées Informations collectées auprès du donneur d'ordre : ☐ Présence de traitements antérieurs contre les termites ☐ Présence de termites dans le bâtiment \Box Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006 Documents fournis: Néant Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage : Habitation (partie privative d'immeuble) Ensemble des parties privatives, Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :..... M. et Mme ETOUNDI

Adresse : NC

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur

Nom et prénom :..... Maître BENISTI

Adresse: 63 Rue Paradis

13006 MARSEILLE 06 (France)

.....Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :......David DUCHOCHOIS

Raison sociale et nom de l'entreprise : E-DIAGNOSTIC

Adresse:292 AVENUE DU PRADO

Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ

Numéro de police et date de validité :59991367 - 14/01/2025

Certification de compétence C2020-SE09-009 délivrée par : WE.CERT, le 15/09/2022



Etat relatif à la présence de termites n° 2405/0343



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

HALL, SDE, WC, DGT, CHAMBRE1, SEJOUR+CUISINE, CHAMBRE2, SDE2, CHAMBRE3

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
HALL	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SDE	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
10.55	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
DGT	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAMBRE1	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAMBILLI	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
SEJOUR+CUISINE		Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
SEJOUR+CUISINE	Sol - Béton et Carrelage Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
		Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc	7.0001100 0 1111000 0 11100
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
CHAMBRE2	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SDE2	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termités
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termités
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation, de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

E-DIAGNOSTIC | 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE | Tél. : 06.01.26.65.73 N°SIREN : 845262609 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 59991367

Etat relatif à la présence de termites nº 2405/0343



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
CHAMBRE3	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- *Les termites souterrains*, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricoles*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	_	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

E-DIAGNOSTIC | 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE | Tél. : 06.01.26.65.73 N°SIREN : 845262609 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 59991367

Etat relatif à la présence de termites nº 2405/0343



H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître BENISTI

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Avertissement La responsabilité de l'opérateur ne pourrait être mise en cause en cas de présence de termites ou d'indices d'infestation de termites :

- Dans les zones inaccessibles ou inaccessibles sans se mettre en danger ;
- Dans les zones inaccessibles du fait de l'absence de trappe (exp.accès charpente);
- Dans les zones connues du représentant d'ordre du propriétaire mais non mentionné par lui ;
- Dans les zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité;
- Dans les zones accessibles uniquement après démontage;
- Dans des zones avec une impossibilité d'investigation approfondie non destructive ; Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire. RECAPITULISATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATIONS :
- N'ont pu être sondé, les poutres, plafonds, charpente, conduits ou toutes autres structures dont la hauteur est >3 mètres (nacelle non fournie)
- N'ont pu être sondé, la charpente, à cause de l'absence de trappe, un désardoige ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite.
- N'ont pu être sondé, les plafonds, cloisons et l'ensemble des murs, conduits et gaines situés derrière des doublages muraux.
- N'ont pu être sondé, le volume sous la douche où aucun accès n'a été prévu.
- N'ont pu être sondé, les planchers hauts situés derrière un faux plafond, lambris bois ou autres.
- N'ont pu être sondé, toutes parties cachées par un embellissement (crépis, moquettes, pvc, tapisseries, peintures etc...) où des investigations approfondies entraîneraient inévitablement des dégradations.

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Etat relatif à la présence de termites n° 2405/0343



Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de tarmites n's aucun lien de nature à norter attainte à son impartialité et à son indépendance ni avec Comormement à l'article L-2/1-b au CCH, l'operateur ayant realise cet état relaur à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire du son mandataire qui fait appal à lui pi avec une entreprise pouvant réaliser des le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des

travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WE.CERT

Visite effectuée le 29/05/2024. Fait à MARSEILLE 14, le 29/05/2024







	Ordre de miss	sion
et de la mission : Dossier Technique Amiante Constat amiante avant-vente Dossier amiante Parties Privatives Diag amiante avant travaux Diag amiante avant démolition Etat relatif à la présence de termites Etat parasitaire Etat des Risques et Pollutions Etat des lieux Infiltrométrie Amiante Examen Visuel APTVX Amiante contrôle périodique Amiante Empoussièrement Hôtel H Hôtel RT	Métrage (Loi Carrez) Métrage (Loi Boutin) Exposition au plomb (CRE Exposition au plomb (DRI Diag Assainissement Sécurité piscines Etat des Installations gar Plomb dans l'eau Sécurité Incendie Plomb APTVX Plomb avant travaux Développement interne Home Inspection Tantième de coproprie Risques Professionnel Contrôle levage Logement descent	Etat des Instantation Diagnostic Technique (DTG) Diagnostic Technique Diagnostic énergétique P) Prêt à taux zéro PP) Ascenseur Etat des lieux (Loi Scellier) Radon Z Accessibilité Handicapés Accessibilité Handicapés Performance numérique Performance numérique Déchets / PEMD Climatisation Contrôle périodique elec Eté RT 2012 Avant travaux
Donneur d'ordre (sur déclar Type :	adis 13006 MARSEILLE 60, 0,38 nisti@orange.fr	Désignation du ou des bâtiments Adresse:
Mail: Mission Personne à contacter (avec te Type de bien à expertiser : Catégorie du bien : Date du permis de construire Section cadastrale : Numéro de lot(s) : Lots rattachés :	 < 1997 <p>Références cadastrales Non communiqué ☐ Cave , ☐ Garage , ☐ Ensemble des parties p destruction ☐ Ascenseur, ☐ Anim Sur place, données pa 29/05/2024 à 11 h 06 </p> 	Terrain ,
Locataire Nom / Société : Adresse : Code Postal : Ville : Téléphone : Mail :		Paraphe du donneur d'ordre :

Administratif
Facturation:
Information valeting à tout die en etie

Information relative à tout diagnostic :

- Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels de diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)
- Le diagnostiqueur devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

Spécificité au constat termites / parasitaire :

- En conformité avec la norme NF P03-201, les éléments bois seront sondés mécaniquement, au poinçon, de façon non destructive (sauf pour les éléments déjà dégradés ou altérés).
- İl s'agit d'un examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles du bâtiment et à ses abords (10 m).

Spécificité au diagnostic amiante :

Il est rappelé que la signature de l'ordre de mission par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur (norme NF 46 020). Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

Spécificité au Mesurage loi Carrez / Loi Boutin :

Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir le règlement de copropriété du bien mesuré. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera une demande de copie du règlement de copropriété auprès du syndicat de copropriété, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

Spécificité au diagnostic Performance énergétique :

Dans le cas d'un DPE réalisé pour une habitation, il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir l'ensemble des éléments permettant de caractériser le bien (Taxe d'habitation, documents techniques permettant de connaître les matériaux utilisés lors de la construction ou de travaux, les plans de configuration du bien/de l'immeuble (plans de ventes, plans architectes, plans de copropriété), anciens diagnostics énergétiques, les descriptifs techniques et justificatifs d'entretien des installations (chauffage, climatisation, ECS et ventilation). Dans le cas des locaux tertiaires, l'obligation du donneur d'ordre porte sur la fourniture des relevés de consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire et autres usages des 3 années antérieures. Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, le diagnostiqueur devra être prévenu au moment de la signature de l'ordre de mission. Le diagnostiqueur effectuera les recherches nécessaires, les frais supplémentaires de recherche étant à la charge du donneur d'ordre.

Spécificité au diagnostic de l'Installation Intérieure d'électricité :

Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, informe l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.). Ce dernier signale à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).

Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soit accessibles. Il s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur. Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic doivent elles aussi être accessibles.

HALL, SDE, WC, DGT, CHAMBRE1, SEJOUR+CUISINE, CHAMBRE2, SDE2, CHAMBRE3





ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2405/0343** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 45 Allée de la Serpentine 13014 MARSEILLE 14 (France).

Je soussigné, **David DUCHOCHOIS**, technicien diagnostiqueur pour la société **E-DIAGNOSTIC** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	David DUCHOCHOIS	WE.CERT	C2020-SE09-009	06/12/2027 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Electricité	David DUCHOCHOIS	WE.CERT	C2020-SE09-009	13/10/2027 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Gaz	David DUCHOCHOIS	WE.CERT	C2020-SE09-009	06/12/2027 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Plomb	David DUCHOCHOIS	WE.CERT	C2020-SE09-009	13/01/2028 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Termites	David DUCHOCHOIS	WE,CERT	C2020-SE09-009	06/12/2027 (Date d'obtention : 15/09/2022)
DPE	David DUCHOCHOIS	WE.CERT	C2020-SE09-009	06/12/2027 (Date d'obtention : 15/09/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 59991367 valable jusqu'au 14/01/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.

- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.

- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à MARSEILLE 14, le 29/05/2024

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation
« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

E-DIAGNOSTIC | 292 AVENUE DU PRADO 13008 MARSEILLE | Tél. : 06.01.26.65.73 N°SIREN : 845262609 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 59991367

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile 59991367

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

E-DIAGNOSTIC 292 av. du Prado 13008 MARSEILLE

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro 59991367, qui a pris effet le 15.01.2019.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents :
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :
- Constat de Risque d'exposition au plomb (CREP)
- Etat relatif à la présence de termites
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat des risques naturels miniers et technologiques (ERNMT)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- · Certificat de décence Loi SRU
- Mesurage Loi Carrez et Loi Boutin
- Millièmes Tantièmes
- Diagnostic Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- État parasitaire (vrillettes, lyctus, etc)
- Diagnostic Technique Amiante (DTA)
- Contrôle visuel amiante Diagnostic amiante avant travaux/démolition norme NF X46- 020
- Contrôle visuel amiante Diagnostic amiante après travaux norme NF X46-021
- Contrôle périodique amiante norme NF X46- 020
- Recherche de plomb avant travaux/avant démolition
- Diagnostic et recherche plomb après travaux/après démolition
- Audit énergétique réalisé dans le cadre du DPE et à l'occasion de la vente d'une maison ou d'un immeuble étiqueté F ou G, conformément à la loi N°2021-1104 du 22/08/2021 et textes subséquents
- Réalisation d'un projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)
- Diagnostic technique Global (DTG) pour les copropriétés à l'exclusion du DPE dans le tertiaire

SANS PRÉCONISATION DE TRAVAUX.

La présente attestation est valable pour la période du 15.01.2024 au 14.01.2025.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Etablie à LYON, le 15/12/2023 Pour Allianz, Christel Deléage



Attestation Responsabilité Civile



Responsabilité Civile 59991367

RESPONSABILITE CIVILE	Garanties accordées	Montants maximums garantis
<u>RESPONSABILITE CIV</u> (dispositions génér		
 ◆ <u>Dommages ne résultant pas d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous) 		
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser :	OUI	10 000 000 EUR par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs Sauf cas ci-après :	oui	1 500 000 EUR par sinistre
 Vol par préposés 	OUI	15 300 EUR par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	OUI	305 000 EUR par sinistre
♦ <u>Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement</u> (hors dommages à vos préposés, visés ci-dessous)		
- Tous dommages confondus	OUI	1 000 000 EUR par année d'assurance
 Dommages corporels à vos préposés et matériels accessoires 	OUI	2 000 000 EUR par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE		NNELLE CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPE
(annexe sp	écifique)	
 Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 	OUI	500 000 EUR par année d'assurance et 300 000 EUR par sinistre
Sans pouvoir dépasser: - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens (objets et documents) remis en vue de l'éxécution d'une prestation y compris frais de reconstitution	OUI	100 000 EUR par année d'assurance
- Dommages résultant d'infections informatiques	OUI	30 000 EUR par année d'assurance

DEFENSE PENA	ALE ET RECOUR	S SUITE A ACCIDENT	
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	OUI	50 000 EUR par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de 300 EUR







WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : DUCHOCHOIS David

Sous le numéro : C2020-SE09-009

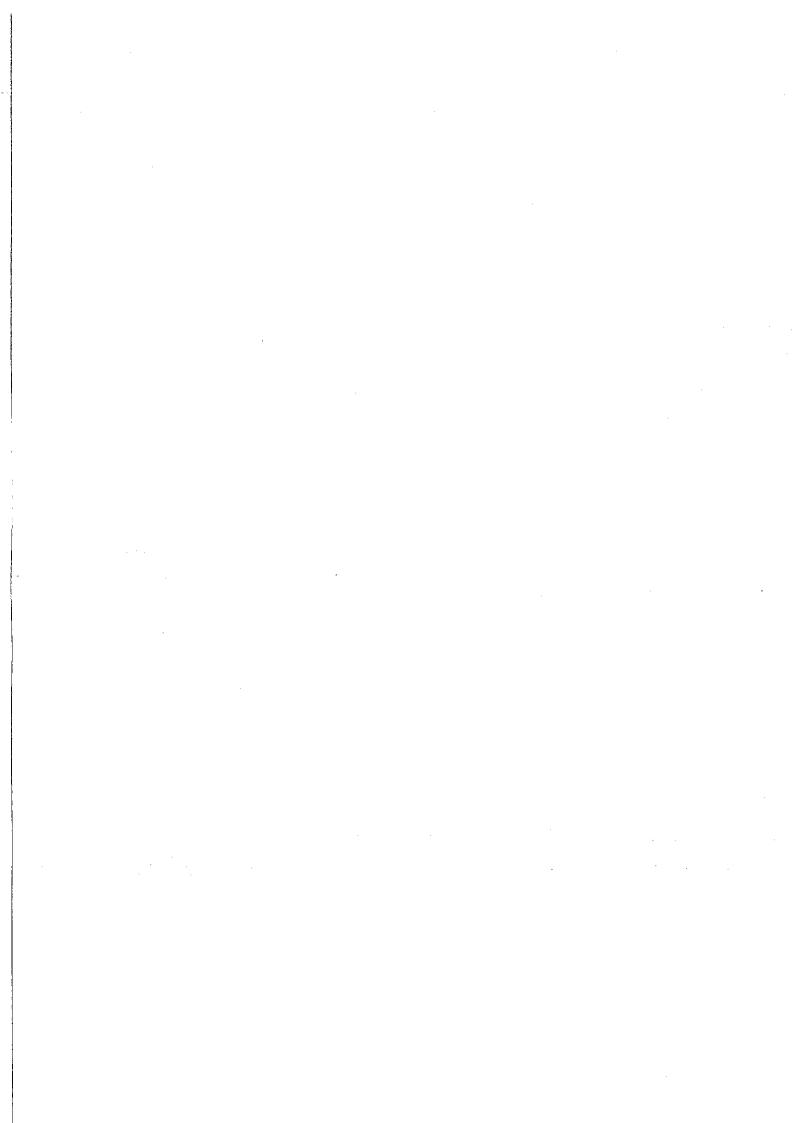
Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 06/12/2027
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	х
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 06/12/2027
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 13/10/2027
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 13/01/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 06/12/2027
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 06/12/2027
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022 Par WE-CERT Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



^{*} Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

45 ALLÉE SERPENTINE 13014 MARSEILLE

Adresse: 45 Allée serpentine 13014 MARSEILLE

Coordonnées GPS: 43.342751, 5.382524

Cadastre: D 134

Commune: MARSEILLE 14 Code Insee: 13214

Reference interne: 2405/0343 Reference d'édition: 2729677 Date d'édition: 30/05/2024

Vendeur:

M. et Mme ETOUNDI Acquéreur:

PEB : NON

Radon: NIVEAU 2

532 BASIAS, O BASOL, O ICPE

SEISME: NIVEAU 2



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 2		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construc Article 68)	tion ou modification	du Bati. (Loi EL/
PPR Naturels		Mouvement de terrain	Approuvé	28/10/2002
Mouvement de	OUI	Mouvement de terrain	Approuvé	26/06/2012
terrain		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	26/06/2012
		Inondation	Approuvé	23/02/2017
PPR Naturels	NON	Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	23/02/2017
Inondation	NON	Inondation	Approuvé	20/06/2019
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	20/06/2019
PPR Naturels Feu de forêt	NON	Feu de forêt	Approuvé	21/05/2018
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
the state of the s		La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

[&]quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

https://www.info-risques.com/short/ KPDKK

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.





ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral Nº Septembre 2019 IAL-13055-8 Mis à jour le du Code postal ou Insee Commune Adresse de l'immeuble 45 Allée serpentine 13014 MARSEILLE 14 Références cadastrales : D 134 Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) Oui Non > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N prescrit anticipé date 26/06/2012 approuvé Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à avalanches remontée de nappe inondation crue torrentielle cyclone mouvements de terrain sécheresse géotechnique feux de forêt séisme autres volcan extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non Situation de l'immeuble au regard du risque érosion > Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion) Oui Non Si oui, exposition à l'horizon des: 30 ans 100 ans Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non prescrit anticipé approuvé date Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : mouvements de terrain extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression Qui > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Non Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte : > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non Qui Non L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Non Non Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en zone 1 zone 2 zone 5 forte modérée trés faible faible moyenne Information relative à la pollution de sols > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel rador > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB) > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui Non Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: zone B zone A zone D zone C trés forte faible modérée information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T* catastrophe naturelle minière ou technologique Non

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

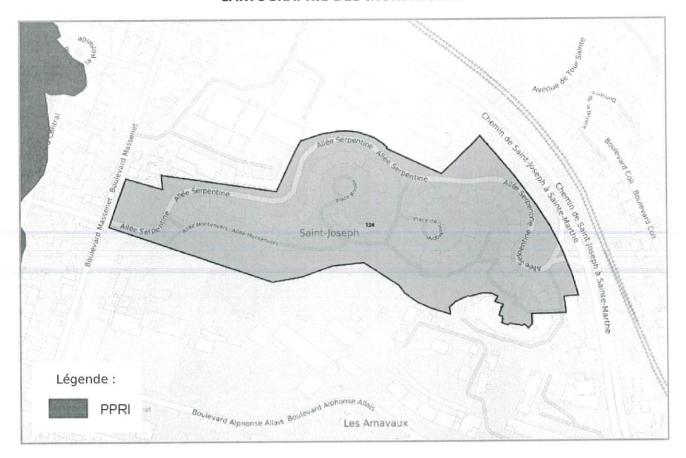
vendeur M. et Mme ETOUNDI

acquéreur date / lieu 30/05/2024 / MARSEILLE 14 - Simo

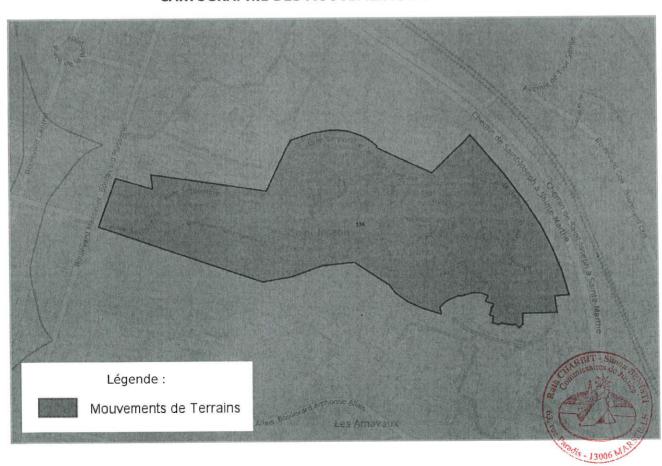
Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de Le priron mement MTES DGPR juillet 2018. "Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : 🎶 y 🚾 georisques gouvifr" a ticle R.125-25

23006 N

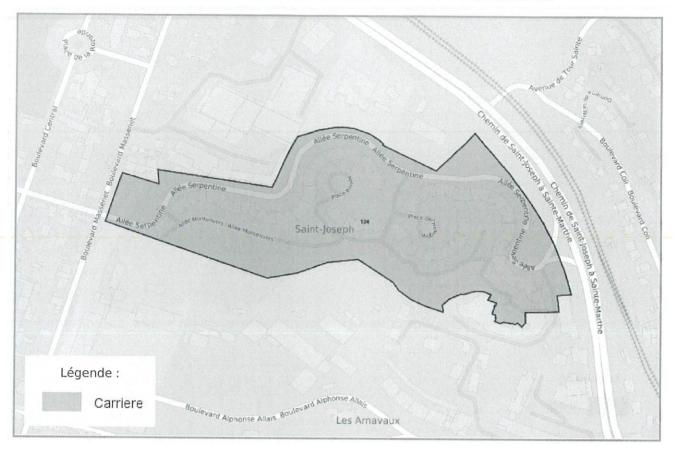
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



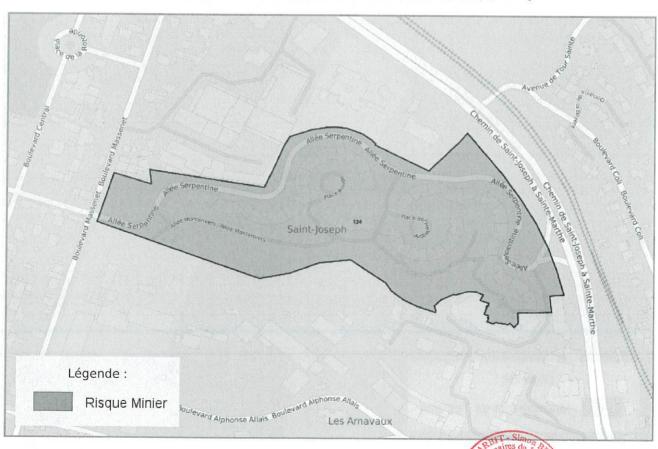
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



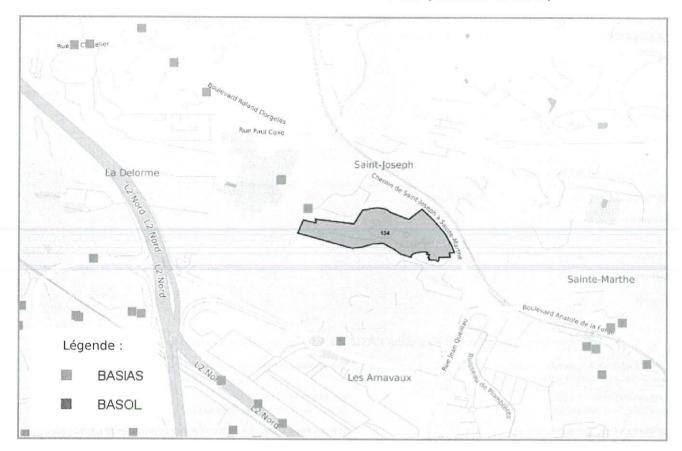
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



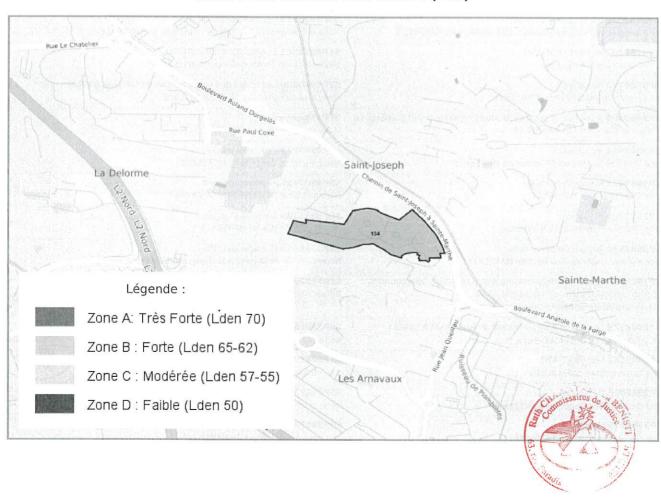
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES) Légende : Faible Moyen Fort RADON Légende : Niveau 1 Niveau 2 Niveau з



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

25 boulevard Massenet MA	RSEILLE	44 mètres
SSP3986474 Indéterminé	Sté Brasserie du Zenith	
4 Place Rotonde de la et bd	Isabelle MARSEILLE	162 mètres
SSP3984106	ROBERT BOISSENET	
En arrêt		
3 Place Rotonde (de la) MAI	RSEILLE	162 mètres
SSP3989637 Indéterminé	POMARES Michel	
None Traverse Saint Joseph	MARSEILLE	348 mètres
SSP3985770 En arrêt	Darier et Rouffio	

La liste suivante contient des sites BAS	IAS qui ne peuvent être localisés avec précision
55P3987452 Les Acièries de Longwy	SSP3986881 Jacques Rossignol
None Quai Canet du MARSEILLE	None Traverse Chèvre de la MARSEILLE
SSP3986952 Mme Vve Orio	SSP3987292 SADEG
None Gavotte la MARSEILLE	15 Quai Arenc d' - ilôt 40 MARSEILLE
SSP3987393 Louis et Achille Daniel	SSP3987494 Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto
None Quai Montredon de MARSEILLE	None Chemin Saint Loup à la Pomme de MARSEILLE
SSP3987495 Sté Commerciale du Cabot	SSP3987526 Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub
None Chemin Colline Saint Joseph de la MARSEILLE	None Quai Pomme de la MARSEILLE
SSP3988532 SA ALUSUISSE-France	SSP3988579 Société d'administration d'Immeuble SITG
None avenue Louis de Boisbodran, 13316 Marseille MARSEILLE	None Immeuble "La Grognarde" à la Pomme MARSEILLE
SSP3989092 M. Noël TRUPIANO	SSP3989563 Société TEMPIER-ROUSTANT
80 rue Guichard MARSEILLE	102 boulevard Pombières (de) MARSEILLE
SSP3989772 Mr IBANEZ	SSP3990006 La société des constructions métalliques du Midi
84 Chemin Aygalades (des) MARSEILLE	None Quartier Crotone (de la) MARSEILLE
SSP3990405 S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Diététiques	SSP3986914 Shell
11 avenue Gare (De La) MARSEILLE	None Quai Mairie de la MARSEILLE
SSP3987002 M. Richelme	SSP3987373 Paul Jallès et Cie
None Traverse Boulevard Extérieur du MARSEILLE	None Traverse Batonneau MARSEILLE
SSP3987427 Mairie de Marseille None Chartreux Les MARSEILLE	SSP3987457 Raymond Durand None Impasse Bois-Lemaître MARSEILLE
SSP3987489 M. Gaudin	SSP3987503 Sté Shell Française
None Chemin Pomme de la MARSEILLE	None route Cassis de MARSEILLE
SSP3987540 Teinturerie Industrielle	SSP3988659 M. Roger BELLON
None avenue Château-Gombert de MARSEILLE	None Chemin de la Rose à la Grave MARSEILLE
SSP3988809 Postes et télécommunications. Direction Opérationelle les Télécommunications du Réseau National B boulevard Maison Blanche (de la) MARSEILLE	SSP3989380 S.E.E Munoz None Chemin MADRAGUE - VILLE MARSEILLE ALLE Sessives de Justines
SSP3989529 Société de Transformation de Papiers d'Emballage 344 boulevard National MARSEILLE	SSP3989547 Pierre AUDRIC None rue Pierre DRAVET MARSEILLE
SSP3989562 Léon BOTTAINI None Quartier Clair Soleil MARSEILLE	SSP3986933 Mobil Oil None boulevard Françoise Duparc MARSEILLE
SSP3987006 M. Mouren None Quartier Bas Canet du MARSEILLE	SSP3987377 M. Ciran None Quai Saint Giniez de MARSEILLE
SSP3987435 Michel Coll	SSP3987473 Savonnerie Gubernatis
None rue Jean de Bernardy MARSEILLE	20 Chemin Saint Tronc de MARSEILLE
SSP3987492 Coullet Frères	SSP3988650 Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail"
None Valentine La MARSEILLE	None boulevard Jourdan Prolongé MARSEILLE
SSP3988961 M. MORETTI Défendin .2 boulevard Giraud MARSEILLE	SSP3989478 ELF Distribution None rue Aviateur Le Brix (de l') MARSEILLE

SSP3989521 ELF Distribution None route de Saint Louis MARSEILLE	SSP3989899 SA GICA "La générale dimportation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires" None Quartier Mourepiane (de) MARSEILLE					
SSP3990899 METOFER	SSP3992664 Garage					
None Chemin Ruisseau Mirabeau (de) MARSEILLE	16 rue Caravelle MARSEILLE					
SSP3986983 Caillol	SSP3986990 Sté Marmillon					
None Canet Le MARSEILLE	82 Chemin vicinal Saint Joseph de MARSEILLE					
SSP3986993 Desmarais Frères	SSP3987011 Mr Lamy et Feraud					
None Route nationale Aix d' MARSEILLE	None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE					
SSP3987022 Dominique Reynier	SSP3987392 M. Weiss					
38 rue Echelle de l' MARSEILLE	None Madrague de Montredon MARSEILLE					
SSP3987423 Garage des Aygalades	SSP3987438 M. Bielle					
None route Saint Louis de MARSEILLE	None Joliette la MARSEILLE					
SSP3987441 Sté de Soudure Autogène du Sud-Est	SSP3987453 Goyo					
None bassin de remisage MARSEILLE	None boulevard Marcel MARSEILLE					
SSP3988409 Atelier de Tronçonnage	SSP3989623 GIORDANO Barthélémy					
50 rue Jacques Hébert MARSEILLE	None Chemin Palama (de) MARSEILLE					
SSP3989963 Etablissement R Fontaine	SSP3990144 Sté Foncière de Développement Immobilier					
None boulevard Cayolle MARSEILLE	None Chemin Barasse MARSEILLE					
SSP3990604 Mr Elie Chouraqui None lieu dit Jas Segond MARSEILLE	SSP3991690 3H TRANSIT 37 Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE					
SSP3987003 M. Argème	SSP3987015 fonderie de cuivre Bonnefoy					
None rue Jouven de MARSEILLE	None Bassin de Carénage n°1 MARSEILLE					
SSP3987358 Ets St Yves	SSP3987430 Imer, Fraissinet, Baux					
None boulevard Gustave Desplaces MARSEILLE	None rue Crottes des MARSEILLE					
SSP3987437 François Garcin None boulevard Saint Jean MARSEILLE	SSP3987501 Sté Générale des Huiles de Pétrole 21 nouvelle route de Cassis MARSEILLE					
SSP3987512 Ets Prouvost-Dalle et Cie None Traverse Cartonnerie de la MARSEILLE	SSP3988280 TOTAL None Chemin Tuileries (des) MARSEILLE					
SSP3988957 M. Pierre VALETTE	SSP3989159 Société ESEA					
6 Impasse Belvet MARSEILLE	38 boulevard GAY-LUSSAC MARSEILLE					
SSP3989389 Compagnie des Entrepots et Magasins Généraux de Paris None Quai d'Arenc MARSEILLE	SSP3989591 Société Mobil Oil Française (MOBIL) 32 Promenade Plage (de la) MARSEILLE					
SSP3990513 Entreprise Truchetet et Tansi	SSP3990533 Bailleul- Entreprises Grès Glories					
None lieu dit Estaque (L') MARSEILLE	95 Traverse Prat- Quartier de la Pointe Rouge- MARSEILLE					
SSP3990977 Sté Générale de Travaux Publics None Allée Pins (des)- Le Cabot MARSEILLE	SSP3990992 Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara None Blockhaus de L IIe de Râtonneau MARSEILLE					
SSP3991277 Sté PLASTIGRAPH	SSP3991523 Sté SMTA					
None Zone d'activité Saint-Jean-Du-Désert MARSEILLE	None Zone d'activité Saint Jean du désert MARSEILLE					
SSP3992630 RTM	SSP3992677 Charavel et Michet					
1 boulevard Ferdinand de Lesseps MARSEILLE	28 boulevard Vintimille de MARSEILLE					
SSP3986975 Mrs Brunon et Ramonatxo None Chemin Aygalades des MARSEILLE	SSP3986977 M. Carles None Saint Louis MARSEILLE					
SSP3987004 Mrs Cayer et Monnier	SSP3986728 M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson					
None Canet Le MARSEILLE	None rue Provence de MARSEILLE					
SSP3986957 Sté des travaux et industries maritimes	SSP3987020 M Claudius					
None avenue Maxime MARSEILLE	114 Chemin Saint Lazare de MARSEILLE					
SSP3987083 fabrique d'encres et de cirages	SSP3987376 Figueroa et Cie					
6 rue Carenne de MARSEILLE	None Quai Rouet du et de Saint Giniez MARSEILLE					
SSP3987389 M. Courches	SSP3987463 Maurice Isnardon					
None Quai Mazargues de MARSEILLE	None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE					
SSP3988546 Société SHELL Française None Zone d'aménagement concertée Bourse (de la), Cours Belsunce MARSEILLE	SSP3988645 Union Foncière et Financière Tour Méditerranée None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE					
SSP3988648 Provence Logis None Chemin Pomme (de la) MARSEILLE	SSP3988658 Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine) None boulevard Dramard MARSEILLE					
SSP3989031 15 boulevard David OLMER 15 boulevard OLMER David MARSEILLE	SSP3989368 SA Agip Française 17 avenue Général Leclerc (du) MARSE LES de la					
SSP3989489 ABEL Marcel None route Camions (des) MARSEILLE	SSP3989965 Entreprise TRALOMAT 29 Impasse Savignac (de) MARSEILLE					
SSP3990624 Gagneraud Père et Fils None lieu dit Campagne Breuza MARSEILLE	SSP3990924 Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière None Parousse (La) MARSEILLE					

SSP3991672 STE de Travaux Publics Régionaux	SSP3986980 Milhaud Fils						
None boulevard Raffinerie (de la) MARSEILLE	None Quartier Saint Louis MARSEILLE						
SSP3986988 M. Roura	SSP3987008 Aimé Trouin						
None Chemin Sainte Marthe de MARSEILLE	None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE						
SSP3987368 EDF	SSP3987621 Cie Centrale Rousselot						
21 boulevard Vidal MARSEILLE	None Montée Usines (des) MARSEILLE						
SSP3988241 SUD-SIEGES SARL	SSP3988337 Garage Grondin						
21 Chemin Tuileries (des) MARSEILLE	10 rue Desaix, Quartier Saint lazare MARSEILLE						
SSP3989559 Société "Rose Pressing" None Quartier La Rose MARSEILLE	SSP3989586 SARL PRESSING PROVENCE 18 rue Louis Rège MARSEILLE						
SSP3983662 SOCIETE LE NITOR	SSP3986996 Sté des Ets Delestrade						
None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE	17 rue Paul MARSEILLE						
SSP3987112 Cartier Henry None Route nationale 8 Bis MARSEILLE	SSP3987971 Société de Métallurgie Générale None Chemin Littoral MARSEILLE						
SSP3988490 BETON NORD Société None Chemin Bessons (des) MARSEILLE	SSP3988524 M. Victor AROUTUNIAN 2 Impasse Caravelle MARSEILLE						
SSP3989049 Hossam ISMAIL	SSP3989599 Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi None Chemin L'Argile (De) MARSEILLE						
SSP3989626 DI TUCCI Xavier	SSP3989822 Sté SCOREX						
None Quartier Saint-Louis MARSEILLE	None Gare SNCF de l'Estaque MARSEILLE						
SSP3989988 Sté confraternelle pharmaceutique méditerranèenne	SSP3990450 Entreprise Caruso						
None Quartier Notre-Dame MARSEILLE	None lieu dit Saint Antoine- Hôpital Nord MARSEILLE						
SSP3992669 Renault 83 avenue Cap Pinède (du) MARSEILLE	SSP3983526 Bianciotto vincent 52 Chemin Grande Communication de la (N°2), de Marseille à Aubagne MARSEILLE						
SSP3987094 Savonnerie Allatini	SSP3988111 Foresta						
11 Chemin Grande communication de la MARSEILLE	216 boulevard Henri Barnier, MARSEILLE						
SSP3986955 La Sté des carburants exelsior	SSP3986969 Mme Chaudoin						
None Chemin Tuileries des MARSEILLE	78 rue Javie MARSEILLE						
SSP3986994 Henry Prévot None Route nationale 8 MARSEILLE	SSP3987032 Charton None Route nationale 570 MARSEILLE						
SSP3987322 SARL Marseille Mazout	SSP3987402 Verrerie Moëfer						
None rue Jean-Louis Pic MARSEILLE	None Quai Rouet du MARSEILLE						
SSP3987436 Louis Esmieu	SSP3987445 Fabrique de Vernis Durif						
None Quai Cabucelle de la MARSEILLE	None Quai Rouet du MARSEILLE						
SSP3987477 Boude et Robert	SSP3987479 Verrerie Sardo H						
None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE	None Chemin vicinal Sainte Marguerite à Saint Loup de MARSEILLE						
SSP3987537 A. Peironty None route Toulon de MARSEILLE	SSP3987992 M; Jean Guarnieri, Intercass None Traverse Butris, les Caillols MARSEILLE						
SSP3989557 SARL SEMABI None Quartier Château Gombert MARSEILLE	SSP3989681 Shell-Berre (ex ELF distribution) None Chemin Sainte Marthe (de) MARSEILLE						
SSP3989835 Scté MILLIAT Frère	SSP3990012 SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides						
None Quartier La Montre MARSEILLE	None boulevard Saint-Loup (de) MARSEILLE						
SSP3990087 Mme veuve JUVENON Antoinette	SSP3990432 Auguste Martini						
11 route Martigues (de) MARSEILLE	None lieu dit Chemin de Morgiou MARSEILLE						
SSP3990927 Sté Générale des Tuileries de Marseille	SSP3991076 ETS PREMILLIEUX						
None lieu dit Valentine (La) Eymeris MARSEILLE	21 rue Docteur Laënnec MARSEILLE						
SSP3991165 Centre Universitaire de St JEROME	SSP3991639 STE GENTA PHARMACEUTICLAS EUROPE						
None Zone d'aménagement concertée Château-Gombert MARSEILLE	163 avenue Luminy - Case 902 MARSEILLE						
SSP3992683 Chaudronnerie de Mme Siri	SSP3989144 SA Française ESSO						
151 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE	2 avenue Pasteur MARSEILLE						
SSP3986986 Fonderie Benet et Cie None Quartier Petit Camas du MARSEILLE	SSP3986992 Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie None boulevard Plombières de MARSEILLE						
SSP3986998 A. Carle None Viste la MARSEILLE	SSP3987014 m Roux						
SSP3987079 Mr Vaglietti Candide 15 boulevard Ferrand MARSEILLE	SSP3987417 Alès Service None boulevard Jean Moulin MARSEILLE						
SSP3987442 Bernabo frères None Quai Arenc d' MARSEILLE	SSP3987466 SA Cartonnerie-Papèterie "La Garelle" 269 route Trois Lucs des MARSEILLE						
SSP3987520 Fabrique Pellegrin	SSP3988126 Société Nouvelle d'HLM						
None Quai Saint Just MARSEILLE	None boulevard Notre Dame de SantaCruz MARSEILLE						
SSP3988245 Chemin du Fontainieu, St Joseph, 13014 Marseille	SSP3988506 SARL Mediaco Véhicules Indutriels						
None Chemin Fontainieu (du) MARSEILLE	522 Chemin Littoral (du) MARSEILLE						

SSP3989032 Société BBGR	SSP3989763 Mr Grégorie GULBASDIAN						
84 rue dragon MARSEILLE	4 Traverse Chanteperdrix MARSEILLE						
SSP3990013 Mme Lydia ORIO	SSP3990474 Louis Brunier						
82 route Nationale La gavotte MARSEILLE	None lieu dit Trois Ponts (Les)- Saint Loup MARSEILLE						
SSP3990617 Jean Claude Billard None lieu dit Viste (La) MARSEILLE	SSP3990957 Entreprises Boussiron None Moulin du Diable- Saint Antoine MARSEILLE						
SSP3991142 STE AS 24	SSP3986878 M.Moreno						
101 MIN des Arnavaux MARSEILLE	None Traverse Maurelle de la MARSEILLE						
SSP3986962 La Soudure industrielle	SSP3986973 SA d'Hydrogénation						
None Route nationale Viste de la, ex av de la Viste MARSEILLE	None Chemin Aygalades des MARSEILLE						
SSP3987023 Louis Coulomb 168 Chemin Littoral du MARSEILLE	SSP3987078 Fonderie de fer Minvielle 15 boulevard Dahuoch MARSEILLE						
SSP3988576 Société Marseillaises d'Habitations None Chemin Sant Loup, Ensemble immobilier "La Marguerite" (Sainte Marguerite" MARSEILLE	SSP3988647 SA Provence Logis, SA d'HLM None Chemin Grave (de la) MARSEILLE						
SSP3988853 IBENE Patrice	SSP3989110 SA SOPRESCO						
None Traverse Cimetière (du) MARSEILLE	None Pont de Vivaux, Galerie Marchande Super Marché MARSEILLE						
SSP3989505 SIDMAP Société industrielle de matières plastiques / Etablissement BOULAN 268 avenue de la Capelette MARSEILLE	SSP3989976 SA "Le Bec Fin" None lieu dit La Gavotte MARSEILLE						
SSP3989977 Sté d'exploitation des transports Borrely et Cie	SSP3990011 Station service B.P						
None boulevard Chutes Lavie MARSEILLE	None lieu dit SCI La Marguerite MARSEILLE						
SSP3990612 Georges Laville	SSP3992620 Huileries Luzzatii et Cie						
None avenue Maréchal Delattre de Tassigny (du) MARSEILLE	5 Traverse Château Vert (du) MARSEILLE						
SSP3986923 BP	SSP3987025 M Robert						
None Estaque MARSEILLE	None Quartier Belle de Mai de la MARSEILLE						
SSP3987027 Mr Bergerot	SSP3987103 Ets Roger Legendre						
None Traverse Bon secours de MARSEILLE	None boulevard Cerisiers des MARSEILLE						
SSP3987398 Cohen Fils	SSP3987461 Gaston Blanc						
None rue Benetti MARSEILLE	130 Route nationale 8 MARSEILLE						
SSP3988110 Foresta	SSP3989084 Brosserie Jeanne d'Arc						
None Quartier Saint-Antoine MARSEILLE	None Chemin Roy d'Espagne (du) MARSEILLE						
SSP3989582 Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi	SSP3989619 Société des Pétroles SHELL-BERRE						
197 bis Route nationale 113 MARSEILLE	None boulevard Briançon MARSEILLE						
SSP3990946 Entreprise AUTIER	SSP3984853 BUANDERIE PASCAL						
None lieu dit Villa André- Les Fabrettes- Notre Dame de Linite MARSEILLE	None avenue Dominique Colombani - ex av du Château MARSEILLE						
SSP3986963 Francis Barthélémy	SSP3987374 Laval et Cie						
9 rue Viau MARSEILLE	None Chemin vicinal 2 MARSEILLE						
SSP3987418 SA Omnium National de Transports et d'Exploitation	SSP3987424 Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François						
Routière	Barbe						
None Chemin Aygalades des MARSEILLE	None Chemin Gare de la MARSEILLE						
SSP3987444 Robert Jutheau	SSP3987482 Albert Rey						
None boulevard Chypre de MARSEILLE	32 Traverse Chante Perdrix (de) MARSEILLE						
SSP3987513 Le Phénix	SSP3987535 Alexandre Avanozian						
None Valentine La MARSEILLE	6 Chemin vicinal Saint Julien à Saint Barnabé de MARSEILLE						
SSP3988117 M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia	SSP3988124 Société Nouvelle d'HLM						
64 Chemin Parette (de la) MARSEILLE	None Traverse Château Vento MARSEILLE						
SSP3988231 SEDCA SA 591 avenue Prado (du) MARSEILLE	SSP3988876 TOTAL (CFR) None route d'AUBAGNE MARSEILLE						
SSP3989984 Ets MAYAN-CHAUMERY None Chemin Aygalades (des) MARSEILLE	SSP3991122 CHRISTOFILIS 2 rue Horticulure (de l') MARSEILLE						
SSP3991561 LNM Les Nouveaux Matériaux	SSP3992187 Société Copac Vrac						
None Technopôle de Château Gombert MARSEILLE	None poste 143 MARSEILLE						
SSP3992227 Pharma - Dom SA 41 Chemin de la Millière MARSEILLE	SSP3987086 Romano 140 rue Bonnes Grâces MARSEILLE						
SSP3987397 M. Lombard B rue Lalande MARSEILLE	SSP3987440 Eugène Desbief None Quai Riaux de MARSEILLE						
SSP3987481 Fabrique de vernis gras Dufour None route Cassis de MARSEILLE	SSP3987486 M. Gourdon None route Cassis de MARSEILLE SSP3989200 Société Centrale Futaille 60 avenue de Saint-Antoine MARSEILLE						
CCD2000070 Cociété la dustrialle de T. C. M. W.	SSP3989200 Société Centrale Futaille						
SSP3988970 Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR" L8 Chemin Madrague-Ville (de la) MARSEILLE	60 avenue de Saint-Antoine MARSEILLE						

SSP3987019 Sté anayme des Tuyaux à joints parrallèles (SA TJP) SSP3986961 lean Corboriou None rue Ruisseau Mirabeau du MARSEILLE None Rampe du Cap Pinède MARSEILLE SSP3987472 Desmarais Frères Total CFR SSP3987026 Mr gondois et cie None avenue Toulon de MARSEILLE None Chemin Cap Janet du MARSEILLE SSP3988254 MOLLIOTI Paul SSP3987509 Sté d'Electro-Chimie de la Barasse None Traverse Commandeur (du) MARSEILLE None Barasse La MARSEILLE 5SP3989420 M. MARTINEZ Thierry, Ets Rapid Remorquage SSP3988418 RNUR (Régie Nationale Usine Renault) 270 Chemin de Saint Pierre MARSEILLE None Zone d'aménagement concertée Valentine (de la) MARSEILLE SSP3990141 Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique SSP3989634 Société des Pétroles SHELL-BERRE None Chemin Saint Loup (De)- La Fauvière MARSEILLE 293 Chemin Saint-Julien (de) MARSEILLE SSP3991182 STE COGESTAR SSP3990341 MATRAV SARL Manutention et Transports de Viande None boulevard Chutes Lavie (des) MARSEILLE None boulevard Viala MARSEILLE SSP3986958 SA des consommateurs de pétrole SSP3984681 RAFFINERIE DE SOUFRE None Chemin Littoral du MARSEILLE None Ancien chemin de Cassis MARSEILLE SSP3987030 Régis Diaz SSP3987009 Mevnier 9 rue Pascal Gros MARSEILLE None Traverse Madrague de la, ex ch vicinal MARSEILLE SSP3987475 Gueit et Moreau / anc. Verrerie Queylard SSP3987084 Mr P Fienga None avenue Capelette (de la) MARSEILLE 8 rue Saint Christophe MARSEILLE SSP3988922 Compagnie Industrielle Distribution SSP3987528 SA l'Economique None Carrefour national 113 MARSEILLE None Route nationale 8bis de Marseille à Toulon MARSEILLE SSP3989421 SA OMNIUM D'ENTREPRISES SSP3988991 M. BOIN Jacques _ TAC 3 sautet dans l'entrepôt de matériel de l'omnium d'entreprises MARSEILLE 56 boulevard Plombières (de) MARSEILLE SSP3991351 BOUDHAOUIA Khemares SSP3989574 SA Etablissements ORTIZ 4 rue Halle Delacroix MARSEILLE None Zone industrielle Delorme (de la) MARSEILLE SSP3992196 SCAC de Roquefort La Bédoule SSP3991643 CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine None avenue du Maréchal Juin MARSEILLE 70 route Léon Lachamp MARSEILLE SSP3987099 M Verminck et Cie SSP3986904 Lucien Garcia None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE 100 Gavotte La - RN538 MARSEILLE SSP3987468 Cie Française de Raffinage SSP3987439 Sté La Néroline None Chemin départemental 4 MARSEILLE None route Nerthe de la MARSEILLE SSP3988119 PTT SSP3987507 Ets Lunopro 31 Traverse Moulin à Vent MARSEILLE None boulevard Septième tirailleurs algériens du MARSEILLE SSD3989503 Antar SSP3989073 Société FARMING CAR None Traverse Petroccochino MARSEILLE 6 Montée Commandant ROBIEN MARSEILLE SSP3987433 Frédéric Henri Vitalis SSP3987384 Atelier pour la fonte et laminage du plomb None Quai Arenc d' MARSEILLE None Quai Rouet du MARSEILLE SSP3987467 Station Donini SSP3987458 Mme Trompette None rue Audience de l' MARSEILLE None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE SSP3988305 Nobel PRB Explosifs SSP3987510 M. Taikian None Chemin Marinier MARSEILLE 73 Route nationale Rose de la MARSEILLE SSP3989513 Société SODIM SSP3989454 Société des Grands Travaux Hydrauliques None Chemin Saint-Louis (de) MARSEILLE None Quartier l'estaque MARSEILLE SSP3990699 SARL TG Terrassement SSP3989816 Pressing PRESS-O-RAMA None Zone d'activité Saint Marcel MARSEILLE 44 avenue Saint-Banarbé MARSEILLE SSP3992229 Omega Pharma France SSP3991301 Laboratoire Interégional de la Direction de la 468 Chemin Du Littoral MARSEILLE Consommation et de la Répression des Fraudes None rue Géraniums (des) MARSEILLE SSP3983617 Zigliara SSP3987538 Sté Méridionale d'Industrie 14 rue Sainte Claire et angle rue Audimar MARSEILLE None Quai Malpassé MARSEILLE SSP3987024 dépôt d'essence de Mr Fontaine SSP3986999 Arvieu Baptistin None Route nationale 8 MARSEILLE None Route nationale 8, le Vallon MARSEILLE SSP3987391 Cartier Fils et Cie SSP3987375 Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils None Quai Saint Lambert MARSEILLE None Domaine Catalan du MARSEILLE SSP3987408 Shell France SSP3987400 Féraud cadet None route Saint Louis de MARSEILLE None avenue Prado du MARSEILLE SSP3987490 Sté Minium France, ex usine Alpina SSP3987459 Frédéric Germano None Chemin Millière à Saint Ment de la det ch vicinal n°29 de la Millière) None rue Onze novembre du - ex cours du 11 novembre MARSEILLE MARSEILLE Paradis - 13006 SSP3987498 Mattei et Cie SSP3987491 Usine de trituration Maurin et Cie None Quai Saint Menet de MARSEILLE None Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE SSP3987979 SA SAONYL-TELAX SSP3987524 Verreries du Midi 249 avenue Aygalades MARSEILLE None route Olives des MARSEILLE

SCD2000112 U.S	
SSP3988112 Université Aix-Marseille None boulevard Pierre Dramard MARSEILLE	SSP3989018 SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972 2 rue Arnal, et Boulevard de la Révolution MARSEILLE
SSP3989064 BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux	SSP3989178 Société Bronzo // PIM'S CASS 3 Chemin Mouton (du) MARSEILLE
9 boulevard Ampère MARSEILLE	
SSP3989476 Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL) None boulevard Charles Meretti MARSEILLE	SSP3989805 Pressing Philips 358 Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3990399 La Société Française d'Entreprises de Dragages None Quartier La Lave (De) MARSEILLE	SSP3990485 Société S.O.L.I.C.O. None lieu dit Plaine Notre Dame MARSEILLE
SSP3990932 Entreprises Boussiron None Chantier Cité Universitaire de Saint Charles MARSEILLE	SSP3991027 Entreprise Borel Valerian None lieu dit Campagne Meynard MARSEILLE
SSP3992650 MIDAS 258 avenue Roger Salengro MARSEILLE	SSP3992670 Peugeot 8 rue André Allar MARSEILLE
SSP3986956 Esso-standard None avenue Arenc d' MARSEILLE	SSP3986970 Frédéric Maigron None Cabucelle La MARSEILLE
SSP3987116 M Blanc et Blain None Quartier Petites crottes des MARSEILLE	SSP3987448 Icardi Frères
SSP3987488 Duchateau et Panard	4 rue Lirany de (?) MARSEILLE
None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE SSP3987529 Ribbe et Pouyet	SSP3987508 La Matière Plastique Ouvrée 1 Traverse Moulin du MARSEILLE
None Route nationale 8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE	SSP3988145 Compagnie Française des Ferrailles None Chemin Ruisseau Mirabeau MARSEILLE
SSP3988765 SA Perrier 7 boulevard Jean Eugène Cabassud MARSEILLE	SSP3989060 Monsieur NICAISE None avenue Saint Renet, CD n°2 MARSEILLE
SSP3989104 SA Cind à sec R. Chavanon 103 Promenade de la Plage MARSEILLE	SSP3989250 LASAILLY None Impasse Magne (de) MARSEILLE
SSP3989500 SA PROFERMET 95 Roucas Blanc MARSEILLE	SSP3989614 Jean-Christian BOUR None Chemin Amaryllis (des) MARSEILLE
SSP3989891 Sté "Saint-Marthe Automobile" None Chemin Saint-Marthe (de) MARSEILLE	SSP3990348 Société Agip Française 4 Route nationale 8 MARSEILLE
SSP3990457 Société des Tuileries de Marseille Saint Henri None lieu dit Enceinte de l'Usine Fenouil MARSEILLE	SSP3991322 SARL OR ET CHROME None Chemin Littoral (du) MARSEILLE
SSP3991931 Claude Cantone Vernisseur 553 rue Saint-Pierre MARSEILLE	SSP3984328 JEAN GIRARD None boulevard Roux prolongé de MARSEILLE
SSP3987379 Sté des Accumuluteurs Tribelhorn None avenue Joseph Vidal MARSEILLE	SSP3987485 Fonderie d'Acier du Midi None boulevard Fifi Turin MARSEILLE
SSP3987523 Reynaud de Trets None Quai Chartreux des MARSEILLE	SSP3988353 Société Provençale de distribution de chaleur None Traverse Barasse (de la) MARSEILLE
SSP3988147 Cheylan None Chemin Montre MARSEILLE	SSP3988804 SARL Garage MERLINO 46 boulevard Bon Secours MARSEILLE
SSP3989629 AIN Aimé None Quartier La Rose (de la) MARSEILLE	SSP3989910 SHELL-BERRE None rue Saint Pierre MARSEILLE
SSP3990038 Sté ANPAL 5 boulevard Chemin Guieu (du) MARSEILLE	SSP3990459 Société Générale des Tuileries de Marseille Saint Henri None Saint André Forge Cavot MARSEILLE
SSP3990494 Laurent et Bremont None lieu dit Fondacle- Les Olives MARSEILLE	SSP3990651 Mrs Gallan Julien et Victor 59 Traverse Viaduc (Du) MARSEILLE
SSP3990902 F GARDIOL None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE	SSP3990935 Sté Générale d'Explosif Cheddites None lieu dit Chemin des Pionniers MARSEILLE
SSP3990973 KRIKORIAN Jacques et André None route départementale 8, Saint-Antoine MARSEILLE	SSP3991330 STE MONACI 157 Chemin Nerthe (de la) MARSEILLE
SSP3991427 Communauté de Communes Marseille-Provence- Métropole 58 boulevard Charles Livon MARSEILLE	SSP3991713 SA FINA France None Centre Portuaire d'accueil Routier voie V262 "Les Crottes" MARSEILLE
SSP3985332 Ets GAZAN 5 rue Guibal MARSEILLE	SSP3987518 Bucelle et Cie 1 Voie Grande Communication de Marseille à Cassis de MARSEILLE
SSP3986920 Sté kodak-Pathé None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE	SSP3987010 fonderie de fer None Quartier Petites Crottes des MARSEILLE
SSP3987102 Desmarais Frères None route Cassis de MARSEILLE	SSP3987111 sté des tuileriees de St Marcel None Chemin Marseille à Aubagne de MARSEILLE
SSP3987299 Le Logis Coopératif None avenue Jean Compadieu MARSEILLE	SSP3987306 M. Lucci None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE
SSP3987381 Fonderie de fer Mignot 21 rue Hivers des MARSEILLE	SSP3987382 Fonderie Goss

SSP3987390 M. Bricher None Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987502 Sté La Galvanisation de Provence None route Valentine (de La) MARSEILLE						
SSP3990270 SA Agip Française 222 Route nationale Saint Loup (De) MARSEILLE	SSP3990828 Jean Spada None Domaine Tours (Des) de l'Hoirie MARSEILLE						
SSP3992520 S.A.R.L. Polytranservices 25 rue Orient (d') MARSEILLE	SSP3986978 Sté des pétroles Jupiter None Aygalades les MARSEILLE						
SSP3986979 Atelier Lenevaite None Quartier Saint Louis MARSEILLE	SSP3987018 Sté Gal de transbordement maritime None Traverse Santi MARSEILLE						
SSP3987080 atelier de trituration de minerais 63 rue Bafia Perier MARSEILLE	SSP3987110 Mr Farine Pierre None Chateau-Gombert, ancien Moulin Sovaya MARSEILLE						
SSP3987396 MM Julien-Sauve et Amayer None Quai Attaque de l' MARSEILLE	SSP3987443 Claude Fabre None Chemin Gare de la MARSEILLE						
SSP3987496 Louis Bley None avenue Panouse de la MARSEILLE	SSP3987756 Société des Ciments Lafarge France None lieu dit Gallard MARSEILLE						
SSP3989530 Société des Pétroles SHELL-BERRE None Chemin caillols (des) MARSEILLE	SSP3990017 Mr Roger ORIGLIA 213 rue Le Châtelier MARSEILLE						
SSP3990619 B Glories et Compagnie None lieu dit Domaine de Luminy MARSEILLE	SSP3990823 Sté L'Entreprise Industrielle None lieu dit Vallon Dol MARSEILLE						
SSP3991039 Sté des Grands Travaux de l'Est None boulevard Raffineries (des)- Le Canet MARSEILLE	SSP3991139 SA GRANDI None Chemin Bessons (des) MARSEILLE						
SSP3991350 SA INTRAMAR None Pont Autonome de Marseille, Hangar n°18 MARSEILLE	SSP3986991 Massot None boulevard National MARSEILLE						
SSP3987385 Sté Sojyp 58 Fortin de Montredon MARSEILLE	SSP3987386 Payan None Quai Roucas Blanc du MARSEILLE						
SSP3987395 M. Rampal None Quai Lambert MARSEILLE	SSP3987416 Cie Française de Raffinage None Route nationale 559 MARSEILLE						
SSP3987541 SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie- buanderie Fraissinet et Cie None Chemin Saint Jean du Désert MARSEILLE	SSP3991644 STE L'AIR LIQUIDE None Port Autonome de Marseille MARSEILLE						
SSP3986960 Shell None boulevard Paris de MARSEILLE	SSP3983776 MME FABRE (VEUVE BERARD) 94 boulevard Jouves MARSEILLE						
SSP3987016 rafinerie de soufre 338 avenue Arenc d' MARSEILLE	SSP3987108 Sté anonyme de la Néo-textile None boulevard Vignes des MARSEILLE						
SSP3987109 Paul (Scierie) None rue Saint Pierre MARSEILLE	SSP3987300 Sté Le Logis Coopératif None Chemin Gibbes de MARSEILLE						
SSP3987399 Dauré et Cie None Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987505 Tuileries de St Marcel None lieu dit Mère La MARSEILLE						
SSP3991255 Société Archimer Plaisance // ex CHANTIERS NAVALS FRIOUL Plaisance None Port Frioul MARSEILLE	SSP3987087 Fonderie de métal None Place Beauvoisin - traverse de Gilec MARSEILLE						
SSP3987328 Henri Negre None Gare Prado du MARSEILLE	SSP3986959 Shell None Quai pêcheurs des MARSEILLE						
SSP3987098 Sté Verreries Provençales None Chemin Grande Communication de la MARSEILLE	SSP3987403 Grawitz et Fils None boulevard Michelet MARSEILLE						
SSP3987404 M. de Boris None rue Grignan MARSEILLE	SSP3987409 Marcel Riera None Route nationale 8, ND Limite MARSEILLE						
SSP3987497 Sté de Produits Alimentaires et Diététiques (SOPAD) None Quai Pont de Vivaux du MARSEILLE	SSP3987521 Fabrique de vernis André None Saint Just MARSEILLE						
SSP3987846 SINTO 56 boulevard Acieries, des MARSEILLE	SSP3988442 Laurenti Simone / Baunaus et Pehlivanian 45 avenue Saint Jérôme MARSEILLE						
SSP3988774 SARL Carroserie GUICHARD 5 rue Guichard MARSEILLE	SSP3989464 Nouvelle Chaudière 162 boulevard Danielle Casanova MARSEILLE						
SSP3989913 Mr Aldo RAFANO 63 boulevard Pins (des) MARSEILLE	SSP3990370 Société Béton de France 213 boulevard Redon (de) MARSEILLE						
SSP3990501 Joseph Carollo None Quartier Estaque (De l')- Vallon du Tort MARSEILLE	SSP3990814 Entreprise Guillery None Chemin Vallon (du) Vallon de Toulouse MARSEILLE						
SSP3991782 Société Routière de Provence None Quartier Estaque (l') MARSEILLE	SSP3992243 SARL STD France 7 avenue André ROUSSIN MARSEILLE						
SSP3990942 Entreprise J. LEFEBVRE None Quartier Saint Just- Campagne Signoret MARSEILLE	SSP3987106 gabriel Salavy						
SSP3989471 BENADY 2 Impasse Caravelle MARSEILLE	SSP3987542 MM Faure et Gautier None Quai Chartreux des MARSEILLE						
pubsc out and a second se							

SSP3990972 Construction Moderne Française None lieu dit Camp Timon David- La Viste MARSEILLE	SSP3991354 SA LEON VINCENT None Port Autonome de Marseille, Hangar 19, Poste 4 MARSEILLE
SSP3987370 Sté des Produits Chimiques du Fortin None avenue Madrague de Montredon de la MARSEILLE	SSP3990880 SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport) None rue Pierre Dravet MARSEILLE
SSP3992621 Huileries Luzzatii et Cie 204 avenue Roger Salengro MARSEILLE	SSP3986976 Ets Emile Galinier None Chemin Aygalades des MARSEILLE
SSP3986985 M. Rozan None Quartier Saint Louis MARSEILLE	SSP3986997 Isnard et Morcia None Route nationale 8 MARSEILLE
SSP3987090 M Masfoveri Antoine 100 rue République de la - ex Route Impériale MARSEILLE	SSP3987360 Sté Marseillaise de Mécanique de Précision None Traverse Valette MARSEILLE
SSP3987394 Auguste Allègre None Quai Rouet du MARSEILLE	SSP3987519 Manufacture Béyont None Quatre chs du Merlan Les MARSEILLE
SSP3987534 Ets Couvet Rambat et Cie None avenue Saint Barnabé de, ex ch de Saint Barnabé MARSEILLE	SSP3988575 Société Marseille d'Habitations None Chemin Vallon du Pins, Ensemble immobilier "Val-Pins" MARSEILLE
SSP3988902 SARL Melchior Frères 3 Chemin Gilbert Charmasson MARSEILLE	SSP3989280 Somedith None Hôpital Nord MARSEILLE
SSP3989486 Société des Pétroles SHELL BERRE None Quartier du Lazaret MARSEILLE	SSP3990534 Electricité Moderne 13 boulevard Albin Bardini MARSEILLE
SSP3991359 STE TOTAL Raffinage Distribution None Quai Arenc (d') MARSEILLE	SSP3991044 STE SCETA PARC None Gare Saint-Charles MARSEILLE
SSP3991469 STE LABO-service Provence 110 boulevard Collet (du) MARSEILLE	SSP3990629 Société Piant None Chemin Batarelle (de la) MARSEILLE
SSP3986893 Mobil Oil 191 route Saint Louis à Saint Joseph de MARSEILLE	SSP3986984 Etienne Philippe Barbier 103 Chemin Belle de Mai de la MARSEILLE
SSP3987362 Sté Shell Française None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE	SSP3987546 MM Margerie et Trouin 71 Chemin Chutes Lavies des MARSEILLE
SSP3989085 Lycée "La Floride" 54 boulevard Gay-Lussac MARSEILLE	SSP3983915 LASSAILLY -ANCIEN ETABLISSEMENTS None Impasse Magne MARSEILLE
SSP3985555 Usine Schlosing None boulevard Jourdan MARSEILLE	SSP3986971 Ets Charles Bubois-Usine de produit chimique Couture None Traverse Moulin du MARSEILLE
SSP3986982 M. Courchet None Quartier Saint Louis MARSEILLE	SSP3986989 M.Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle None Chemin vicinal Sainte Marthe à Saint Joseph de MARSEILLE
SSP3987449 Atelier Cocheril Léon 101 boulevard Saint Charles MARSEILLE	SSP3987487 Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910) None Vallon de Piscatoris MARSEILLE
SSP3987504 Léon Sarrazin None avenue Poilus des MARSEILLE	SSP3987511 Mme Antrocoli None Route nationale Barasse La MARSEILLE
SSP3987522 Verrerie Dupuis None route Olives des MARSEILLE	SSP3987527 Usine Blain None lieu dit Tête Noire La MARSEILLE
SSP3987544 Robert Flugel None Saint Marcel MARSEILLE	SSP3987738 CRASSIER ALUSUISSE None avenue les Aygalades MARSEILLE
SSP3988118 Sercoma None Gare Marseille le Canet MARSEILLE	SSP3988443 SNCF None Prado MARSEILLE
SSP3989175 Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe None Quartier Sainte-Marthe MARSEILLE	SSP3989885 Garage BEAUMONT 330 avenue Saint-Julien (de) MARSEILLE
SSP3990489 Paul Antoine None Route nationale Saint Antoine MARSEILLE	SSP3990497 Travaux Publics et Routiers None Chemin Baume (de la) MARSEILLE
SSP3990599 SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence None Chemin Treille (De La) MARSEILLE	SSP3990919 Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland None lieu dit Galland à la Nerthe MARSEILLE
SSP3991440 STE CARBUR 171 Chemin Madrague(de la) MARSEILLE	SSP3992598 LADIGLIONE 29 Traverse Santi MARSEILLE
SSP3990031 Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M) None Dépôt de la Capelette MARSEILLE	SSP3990181 Société Française des Pétroles BP None avenue Valdonne (de) et Avenue de Roubaix MARSEILLE
SSP3990267 DUNES Restaurants None Centre commercial La Valentine MARSEILLE	SSP3987095 usine de trituration None route Cassis de MARSEILLE
SSP3986954 Georges Michalinos 297 avenue Saint Julien de MARSEILLE	SSP3987388 M. Verminck None Quai Madrague de Montredon de la MARSEILLE
SSP3987413 Purfina Française None Route nationale 7, La Calade MARSEILLE	SSP3987434 Romagnino None Saint Victor MARSEILLE
SSP3988580 DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles 29 Chemin Fontaineau, Résidence les Lions MARSEILLE	SSP3988629 Postes de Marseille None boulevard Strasbourg MARSEILLE

SSP3988912 SARL "Garage du Merlan"	SSP3989940 SA TOTAL compagnie française de raffinage					
39 Chemin Merlan (du) MARSEILLE SSP3990028 ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE	None Quai Arenc (d') MARSEILLE SSP3990121 Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la M					
None Cap Pinède MARSEILLE	SAPIMER 9 Chemin Roy d'Espagne (Du) // ZA de la Soude MARSEILLE					
SSP3991146 Compagnie Française de Raffinage TOTAL None Quartier Saint-Joseph MARSEILLE	SSP3984355 Société Mobil Oil Française 144 avenue Alphonse Daudet MARSEILLE					
SSP3987085 Fonderie de cuivre 8 rue Palmier du MARSEILLE	SSP3987097 Mme Dreveton, Epouse Trouilhas None Quartier Saint Pierre MARSEILLE					
SSP3987480 Louis Barthélémy None Quai Sainte Marguerite MARSEILLE	SSP3987483 Duvernet None boulevard Chemin de Fer du MARSEILLE					
SSP3988682 Jean CHIARELLO None lieu dit La Mousseline MARSEILLE	SSP3988938 Société LARAPIDE INTERNATIONAL None avenue Boisbaudran MARSEILLE					
SSP3989461 L'air Liquide None boulevard Frédéric Sauvage MARSEILLE	SSP3989102 M, Robert IRAUDO 7 rue Abbé Féraud MARSEILLE					
SSP3987500 Sté Ricard None boulevard Peupliers des MARSEILLE	SSP3989166 Société MOBIL OIL française None Gare Prado (du) MARSEILLE					
SSP3990980 Industrielle de Travaux None route Bassin MARSEILLE	SSP3991568 Sté COMETHERM None rue Joliot Curie MARSEILLE					
SSP3987484 Savonnerie Chauvet None rue Alfred Curtel / anc. rue Saint Esprit MARSEILLE	SSP3990161 Jean Deganello None boulevard Petite Rente (De La) MARSEILLE					
SSP3986888 Sté Ozo None avenue Lattre de Tassigny de MARSEILLE	SSP3986929 ESSO None Chemin Saint Loup à Sainte Marguerite de MARSEILLE					
SSP3987329 Sté Korsia-Revel None boulevard Capitaine de Gèze MARSEILLE	SSP3987415 Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille None Chemin Nerthe de La MARSEILLE					
SSP3987432 Anatole Ogier None boulevard Burel MARSEILLE	SSP3987447 Pierre Zumino None Route nationale 8 MARSEILLE					
SSP3987493 Marie Riboulet None Quai Capelette de la MARSEILLE	SSP3987525 Desmarais Frères 8 Route nationale Toulon de MARSEILLE					
SSP3988120 Garage du Pharo / anc. France Telecom / anc. PTT 59 Chemin Gibbes MARSEILLE	SSP3988669 Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP 18 bis boulevard Paumont MARSEILLE					
SSP3988874 Société Commerciale CITROËN 145 boulevard Charles Moretti MARSEILLE	SSP3989514 Quick Services //Société Fournier Frères 13 rue Raymond Teissière MARSEILLE					
SSP3989848 Mr Paul SUZANNE None Impasse Ulysse Gras MARSEILLE	SSP3990509 Toma J None Chemin Rolane (La)- Saint Loup MARSEILLE					
SSP3990963 Travaux Souterrains None avenue Victor MARSEILLE	SSP3991169 STE GENTY BIANCO None route départementale 8 - La Viste MARSEILLE					
SSP3991325 Cie Européenne de Peintures JULIEN None Chemin Littoral (du) MARSEILLE	SSP3992222 Cogestar None avenue Luminy (de) MARSEILLE					
SSP3986945 Mobil Oil None boulevard Vincent Delpuech MARSEILLE	SSP3986987 Leujeune et Cie None Quartier Gibbes de MARSEILLE					
SSP3987372 Vary et Cie None Traverse Scierie de marbre de la MARSEILLE	SSP3987431 Raffinerie de soufre None Quai Belle de Mai MARSEILLE					
SSP3987451 Victor Mourou None boulevard Maurin MARSEILLE	SSP3987465 Baptiste Allio None Chemin Merlan à la Rose de MARSEILLE					
SSP3987476 Bellier Constant None boulevard Saint Jean MARSEILLE	SSP3989782 Stavroula CACCHINO None avenue Roches (des) MARSEILLE					
SSP3990082 Fonderies Méridionales 217 boulevard Plombière (De) MARSEILLE	SSP3990848 J. Rapetto					
SSP3991660 STE ESSO SAF None Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE	SSP3992665 Conserverie Miceli Frères 17 rue Caravelle MARSEILLE					
SSP3992622 Fabrique d'ammoniac 31 boulevard Vintimille (de) MARSEILLE	SSP3987088 Urso Antoine 171 boulevard Rampal MARSEILLE					
SSP3987343 Mme Toros Krikorian 68 avenue Saint Antoine (du n°68 au n° 70 / 74) MARSEILLE	SSP3987367 SARL Auto-Service-Réparation None boulevard Rabatau MARSEILLE					
SSP3987378 Fonderie de cloches Baudouin None rue Callongue MARSEILLE	SSP3987414 Entreprise Générale de Construction de la Forme de Radoub n°8 None Mourepiane MARSEILLE					
SSP3987478 Reynaud de Trets None Quai Capelette de la MARSEILLE	SSP3987514 Belivier Frères None rue Notre Dame MARSEILLE					
SSP3987536 Ets Antoine Sauze 2 Chemin Grande communication de Marseille à Aubagne de MARSEILLE	SSP3988563 DEDIEU Robert EILLE 3 Impasse Magne MARSEILLE					
SSP3989764 société "les travaux du Midi" None boulevard Redon (du) MARSEILLE	SSP3990117 SCI ARCC None lieu dit Valbarelle la MARSEILLE					

SSP3990357 SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta None avenue Lattre de Tassigny (De) MARSEILLE	SSP3990393 Jean Claude Mugnani 34 rue Louvain MARSEILLE				
SSP3990869 Trindel None Chemin Bourrely (des) MARSEILLE	SSP3990968 Entreprise Incherman None boulevard Noël MARSEILLE				
SSP3991140 STE Photo Service None Galerie Marchande Merlan MARSEILLE	SSP3991662 SA MOBIL OIL FRANCAISE 213 Chemin Sainte-Marthe MARSEILLE				

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres





commune

Ministère du Développement Durable

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la

Préfecture : Bouches-du-Rhône Commune: MARSEILLE 14

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

45 Allée serpentine 13014 MARSEILLE 14

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
nondations et/ou Coulées de Boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	OUI	□ NON
Sécheresse	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	OUI	□ NON
nondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	OUI	NON
sécheresse	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	OUI	NON
Sécheresse	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	OUI	I NON
Sécheresse	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	OUI	□ NON
nondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	OUI	□ NON
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	28/07/2020	03/09/2020	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2021	05/10/2021	15/10/2021	17/10/2021	OUI	□ NON
nondations et/ou Coulées de Boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	OUI	NON
nondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	OUI	I NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	OUI	□ NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	OUI	□ NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	OUI	□ NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	13/10/1991	14/10/1991	21/09/1992	15/10/1992	OUI	ION I
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	OUI	□ NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	OUI	□ NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	OUI	□ NO
nondations et/ou Coulées de Boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	OUI	□ NO
Mouvement de Terrain	01/10/1994	31/10/1994	17/06/1996	09/07/1996	OUI	□ NOI
nondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996	OUI	□ NO
nondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	OUI	□ NO
nondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	OUI	□ NO
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	11/06/20085	- Similar 12008 13/08/2008	OUI	□ NO
Sécheresse	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	OUI	□ NO
nondations et/ou Coulées de Boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	OUI	□ NO
Sécheresse	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	OUI	□ NO
nondations et/ou Coulées de Boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	1360611/2009	OUI	□ NO
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	□ NO
nondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	OUI	Пио
lnondations et/ou Coulées de Boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	Oui	□ NO
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et	31/05/2021	29/09/2021	10/07/2022	25/07/2022	Oui	□NO

Inondations et/ou Coulées de Boue	16/08/2022	16/08/2022	18/09/2022	11/10/2022	OUI	NON
Sécheresse	31/03/2022	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023	Oui	Non
Etabli le :	Nom et	visa du vendeu	r			
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire	Visa de	l'acquéreur				
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou e communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail						tion





Liberté Égalité Fraternité

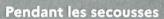


OUE FAIRE EN CAS DE.. Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



- · ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF: après une première secousse, il peut y avoir des répliques





Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT,

évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les

hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER

afin de laisser les réséaux disponibles pour les secours - 13005 s



RESTEZ À L'ÉCOUTE

des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS: georisques.gouv.fr